

Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou  
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et de Sciences de Gestion  
Département : Sciences Economiques



*Mémoire de Fin de Cycle*  
*pour l'obtention de Diplôme de Master*  
*en Economie Monétaire et Bancaire*

*Thème*

**Crédit d'investissement à la PME algérienne**  
**Cas : Dispositif CNAC de Tizi-Ouzou**

**Présenté par :**  
SERRAH Anis

**Encadré par :**  
M. ABIDI Mohammed

**Devant le jury Composé de :**

**Président:** Mr OUALIKENE Selim, Professeur, Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou.

**Promoteur :** MR ABIDI Mohammed, MAA Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou

**Examinatrice :** MR ACHIR Mohammed, MCB Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou

**Année universitaire 2019-2020**

## *Remerciement*

*Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué au succès de mon mémoire et qui m'ont aidé lors de la rédaction de ce travail.*

*Tout d'abord, j'adresse mes remerciements à mon encadreur Monsieur ABIDI Mohammed, qui m'a beaucoup aidé et guidé pour arriver à achever ce travail, son écoute et ses conseils, ses efforts ont été de grande utilité pour moi.*

*Je remercie également toute personne qui m'a soutenu et aider.*

*Merci à tous*

# *Dédicaces*

*Je dédie ce modeste travail à mes chers parents*

*A toute ma famille*

*A tous mes amis.*

*✍ Anis*

## Liste des abréviations

**ANDI** : Agence Nationale de Développement de l'Investissement

**ANEM** : Agence Nationale d'Emplois

**ANGEM** : Agence Nationale de Gestion des Micro Entreprises

**ANSEJ** : Agence Nationale pour le Soutien à L'Emplois des Jeunes

**CAF** : Capacité d'Autofinancement

**CE** : Commission Européenne

**CNAC** : Caisse Nationale d'Assurance Chômage

**CNAS** : Caisse Nationale d'Assurance Chômage

**EURL** : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

**GE** : Grande Entreprise

**ISEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

**OCDE** : Organisation de Coopération Pour Le Développement Economique

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**PME** : Petites et Moyennes Entreprises

**PNR** : Prêt Non Rémunéré

**SARL** : Société à Responsabilité Limitée

**SBA** : Small Business Administration

**SNC** : Société au Nom Collectif

**SPA** : Société Par Action

**TPE** : Très Petites Entreprises

**UE** : Union Européenne

**VA** : Valeur Ajoutée

## Liste des figures et tableaux

### 1. Liste des figures

Désignation	Page
Figure n°01 : Etude de collecte d'information	22
<b>Figure n°02</b> : Evolution de la valeur ajoutée par secteur (2013-2018)	34
<b>Figure n°03</b> : schéma représentant les différents modes de financement	39
<b>Figure n°04</b> : Le mode de financement est triangulaire de la CNAC	51
<b>Figure n° 05</b> : les différents programmes de financement proposés par l'ANGEM	54
<b>Figure n° 06</b> : Projets créés dans le cadre de l'ANGEM jusqu'à 2019	56
<b>Figure n°07</b> : Organigramme de champ d'étude (agence de wilaya de Tizi-Ouzou)	65
<b>Figure n°08</b> : Le parcours de chômeur promoteur	71
<b>Figure N°09</b> : Nombre d'entreprises créées (2004-2017) par type d'activité dans la wilaya de Tizi-Ouzou	72
<b>Figure N°10</b> : Nombre d'emplois créés par types d'activités	74
<b>Figure n°11</b> : nombres d'entreprises créées par années (2004-2017)	75

## Liste des figures et tableaux

### 2. Liste des tableaux

Désignation	Page
<b>Tableau n°01:</b> Définition canadienne de la PME	08
<b>Tableau n°02 :</b> la nouvelle définition de PME par l'UE	09
<b>Tableau n°03:</b> définition japonaise de la PME	11
<b>Tableau n°04:</b> Définition générale de la pme au Maroc	11
<b>Tableau N°05 :</b> PME : Un mix de proximité	19
<b>Tableau N°06:</b> la moyenne, petite et très petite entreprise selon 01/18 du décembre 2001	29
<b>Tableau N°07:</b> Les étapes de la mise à niveau des PME Algériennes	29
<b>Tableau N°08 :</b> l'évolution de PME privées selon le secteur d'activité 2018/2019	30
<b>Tableau N°09 :</b> évolution des emplois par types de PME	33
<b>Tableau N°10 :</b> évolution de la valeur ajoutée par secteur (2013-2018)	34
<b>Tableau n° 11:</b> Répartition des projets financés par Secteur d'Activité depuis la création au 31 Décembre 2019	53
<b>Tableau n° 12:</b> les différents programmes de financement proposés par l'ANGEM	54
<b>Tableau n° 13:</b> Crédits octroyés par type de financement (Cumul de 2005 au 31/12/2019)	55
<b>Tableau n° 14:</b> Crédits octroyés par secteur d'activité (Cumul de 2005 au 31/12/2019) (Montants DA)	55
<b>Tableau n°15 :</b> Garanties CGCI-PME au 31-12-2019 par tranche de crédit	59
<b>Tableau N°16 :</b> mode de financement de la CNAC	69
<b>Tableau N°17 :</b> Nombre d'entreprises créées (2004-2017) par type d'activité	72
<b>Tableau n° 18:</b> Nombre d'emplois créés (2004-2017) par type d'activité	74
<b>Tableau n° 19 :</b> Nombre d'entreprises créées par années (2004-2017)	75

# Sommaire

---

Introduction générale.....	1
<b>Chapitre I : Généralités sur les PME .....</b>	<b>5</b>
Introduction .....	6
Section 01 : le concept de la PME.....	7
Section 02 : Les critères et les spécificités des PME .....	13
Section 03 : les PME en Algérie .....	28
Conclusion .....	35
<b>Chapitre II : Les modalités de financement des PME .....</b>	<b>34</b>
Introduction .....	37
Section 01 : Les sources de financement des PME.....	38
Section2 : logique et comportement financier des PME .....	43
Section 03 : Le financement des PME en Algérie par les dispositifs d'aide à la création et au de développement .....	49
Conclusion .....	61
<b>Chapitre III : opération de financement d'un investissement par la CNAC.....</b>	<b>62</b>
Introduction .....	63
Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil : CNAC .....	64
Section 02 : Etude de cas d'une entreprise financée dans le cadre du dispositif CNAC .....	78
Conclusion .....	92
Conclusion générale .....	93
Bibliographie .....	103

# **Introduction générale**

## Introduction générale

---

L'intérêt porté à la PME quel que soient les études et les pays considérés, est du à son importance économique notamment, la contribution à la réduction du chômage. Cependant l'économie de marché et le milieu le plus naturel pour la promotion des PME, car ce système économique encourage les initiatives individuelles d'entreprendre, c'est donc une condition nécessaire pour une croissance économique durable.

En Algérie le phénomène de création a subi des mutations très remarquables ces dernières années, en essayant d'instaurer une politique qui favorise les créations avec la mise en place de moyens nécessaires et facilite les accessibilités.

Il est vrai que créer une entreprise, c'est savoir se mettre à son propre compte et devenir son propre maître, mais aussi respecter les conséquences de son engagement et savoir faire face à son environnement, ce qui nous amène à supposer que l'acteur de cette tentative, l'entrepreneur doit avoir des attraits et caractéristiques particulières à ce qui lui permettra d'être à la hauteur des tâches et responsabilités qui attendent dans sa réalisation future.

Il ne suffit pas d'avoir l'idée de créer mais aussi des moyens de financement permettant au créateur de réussir son projet.

Pour financer leurs activités et leurs investissements, les PME, comme toutes autres entreprises, doivent avoir les fonds nécessaires. Les entreprises utilisent leurs ressources propres : financement interne ; et elles font appel à d'autres sources externes : endettement et ouverture du capital.

Les structures locales de soutien à la création d'entreprises dans une conception quelque peu élargie, on peut considérer le gouvernement, à travers sa politique publique en faveur des investissements et ses structures locales de soutien à la création d'entreprises, comme une partie prenante.

La création de l'emploi via la promotion de l'investissement est aujourd'hui l'une des grandes priorités de la politique économique algérienne, c'est pourquoi une grande partie des financements de l'encouragement à la création le furent en direction des demandeurs d'emploi, c'est-à-dire que les jeunes constituent une cible privilégiée de sensibilisation et d'encouragement à l'esprit d'entreprise

## **Introduction générale**

---

Notre présente étude s'articule autour de la création et le financement de la PME et la contribution de la CNAC au financement des PME.

### **Les motifs de choix de sujet**

Notre choix s'est porté sur le financement des PME à travers le dispositif CNAC, car le sujet portant sur les PME ne cesse de prendre de l'importance vu leur dynamique dans la relance économique et leurs caractéristiques en terme : de créativité, de réactivité, de compétitivité et de performance.

La finance des PME est un sujet d'actualité, il est en conséquence un outil très pertinent pour nous aider à moderniser et actualiser ce que nous avons acquis comme connaissances dans le domaine de la finance.

### **Problématique**

Par conséquence notre problématique de recherche est la suivante :

**Quel serait la contribution de la CNAC dans la création et le financement des PME ?**

Cette problématique se décline en sous questions suivantes :

- Quelle définitions attribuées à la PME ?
- Quel état des lieux des PME en Algérie ?
- Quels sont les différents dispositifs de financement et d'aide à la création des PME?
- Comment s'élabore une opération de financement d'un investissement par la CNAC ?

Afin de répondre à ces questions, nous nous sommes rapprochés de la CNAC de TIZI-OUZOU, ce qui nous a permis d'avoir accès à des documents divers expliquant, les procédures de création et extension d'entreprise ; en plus des réponses obtenues grâce à des entretiens et étude de cas réalisés avec des responsables qui ont enrichi notre travail mais surtout de permettre à notre étude de se rapprocher des réalités du terrain, cela nous permis de rendre notre travail de recherche riche et objectif.

# Introduction générale

---

## Structure du mémoire

Notre plan de travail s'articulera à plusieurs niveaux :

D'abord, nous présenterons dans un premier chapitre les PME dans leur approche conceptuelle, leurs critères d'identification et leurs spécificités ainsi que l'état des PME en Algérie.

Le deuxième chapitre étudiera les moyens de financement et les organismes de soutien aux PME en Algérie.

Et finalement nous mettrons en lumière les différents aspects relatifs à la CNAC et sa contribution dans la création et le financement des micros entreprises.

# **Chapitre I : Généralités sur les PME**

# Chapitre I : Généralités sur les PME

---

## Introduction

La prise en compte des PME dans les recherches scientifiques, les statistiques et les politiques économiques est très récente. Ce n'est qu'à partir de la fin des années 1970 que les économistes commencent à s'intéresser aux entreprises de petite et moyenne dimension.

Les PME jouent un rôle de premier ordre dans toutes les économies aussi bien développées qu'en développement, car elles s'adaptent rapidement aux changements de l'environnement et à ses aptitudes à assurer une intégration économique et un développement local des régions.

En effet, Les PME jouent un rôle primordial dans le système socio-économique. Par leur atout intrinsèque, il est établi qu'elles constituent un pas dans l'industrialisation et la dépoliarisation des activités économiques.

Dans ce contexte la PME est présente dans tous les secteurs de l'activité économique marocaine : l'industrie, l'artisanat et le PTP, les commerces et enfin les services qui englobent le tourisme, les communications, les transports, les services financiers,...

Dans ce premier chapitre, nous allons se centrer sur les différentes définitions données pour ce type d'entreprises ainsi que leurs particularités.

# Chapitre I : Généralités sur les PME

---

## Section 01 : le concept de la PME

La notion de la petite et moyenne entreprise reste toujours un problème compliqué en raison de la difficulté d'établir une définition unique acceptée par tous.

### 1.1.Définition d'entreprise

Avant de nous intéresser à la définition des PME, nous avons jugé nécessaire de définir tout d'abord l'entreprise en général.

En réalité, le concept « entreprise » comporte plusieurs définitions classées selon les différents domaines de formation.

#### 1.1.1.Définition de l'ISEE (institut national de la statistique et des études économiques)

*« L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production des biens et services jouissent d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation des ressources courantes.<sup>1</sup> »*

#### 1.1.2. Définition de dictionnaire économique

*« L'entreprise est une structure économiques et sociale financièrement indépendante, produisant des biens et services destiné au marché concurrentiel ou au marché monopolistique elle constitue l'unité fondamentale de l'économie de marché.<sup>2</sup> »*

### 1.2.Définition du concept de la PME

Les avis des chercheurs en gestion et des spécialistes en PME, divergent quant à la définition de celle-ci. En effet à l'heure actuelle, il n'existe pas de définition universelle de la PME. Les définitions données à cette catégorie d'entreprise diffèrent dans l'espace et dans le temps. Chaque pays définit la PME selon ses besoins et ses politiques économiques.

---

<sup>1</sup> Institut national de la statistique et des études économiques, disponible sur le site ([www.insee.fr/fr/metadonnees/definition](http://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition)) consulté le 26/03/2018.

<sup>2</sup> Jean- Yves, Capul, Olivier, Garnier. Dictionnaire d'économie et de sciences sociales. Ed Hatier, 1998, p.171.

# Chapitre I : Généralités sur les PME

Le concept de la PME demeure confus et flou et loin d'être précis impliquant le retard et la difficulté des chercheurs à donner des concepts adéquats.

## 1.2.1. Les PME dans les pays industrialisés

La définition de la PME varie beaucoup d'un pays à l'autre et même à l'intérieur d'un même pays. Une étude réalisée au Québec (CANADA) a permis de recenser plus de 50 définitions de la PME. (Filion 1990)<sup>1</sup>.

### 1.2.1.1. Canada

Au Canada, seules les entreprises ayant 1 à 499 employés et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 50 millions de dollars sont considérées comme des PME. Elles ne peuvent avoir un actif supérieur à 25 millions de dollars ni être détenues à plus de 25% de son capital par une entreprise de plus grande importance<sup>2</sup>

**Tableau n°01:** Définition canadienne de la PME

Entreprises	Effectif (nombre d'employés)	Chiffre d'affaire	Autonomie financier
Micro entreprises	De 1 à 4 employés	< à 50 millions de dollars	< 25% du capital Ou le droit de vote d'une autre Entreprise
Petites entreprises	De 5 à 9 employés	< à 50 millions de dollars	
Moyenne entreprises	De 100 à 499 employés	< à 50 millions de dollars	

Source : [www.dip3.ca/category/pme-définition d'une PME au Canada](http://www.dip3.ca/category/pme-définition-d'une-pme-au-canada) DIP3 conseil.

### 1.2.1.2. Définition de l'union européenne(UE)

La micro, petites et moyennes entreprises jouent un rôle essentiel dans l'économie européenne, elles constituent une source majeure de capacité d'entreprendre, d'innovation et d'emplois.

<sup>1</sup> L-J Filion. Management des PME de la création à la croissance. Ed du renouveau pédagogique, 2007, p.4

<sup>2</sup> [www.dip3.ca/category/pme-définition](http://www.dip3.ca/category/pme-définition) d'une PME-entreprise au Canada DIP3 conseil. (Consulté le 02/04/2018)

## Chapitre I : Généralités sur les PME

L'UE, élargie à 25 pays, 23 millions de PME fournissent 75 millions d'emplois et représentent 99% de l'ensemble des entreprises<sup>1</sup>.

La commission européenne a adopté en 1996 la recommandation 96/280/CE du 3 avril 1996, portant sur la définition commune à cette catégorie d'entreprises suite à deux consultations publiques effectuées en 2001 et en 2002. En 2003 la commission a adopté d'autres définitions dans la recommandation 2003/631/CE. Cette recommandation est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005<sup>2</sup>.

La commission européenne a pris en compte des critères quantitatifs à savoir : l'effectif, chiffre d'affaires et/ou le total de bilan et l'autonomie financière.

La CE a distingué trois (3) types de PME : La micro entreprise, la petite entreprise et la moyenne entreprise

**Tableau n°02** : la nouvelle définition de PME par l'UE

Catégorie d'entreprises	Effectifs : unités de travail par an (UTA)	Chiffre d'affaire annuel	Ou/total du bilan	L'autonomie financière
Moyenne entreprise	< 250	≤ 50 millions d'euros (40 millions d'euros en 1996)	≤ 43 millions d'euros (27 millions d'euros en 1996)	Mon entreprise détient moins de 25% (capital ou droit de vote d'une autre entreprise et/ou une autre entreprise détient moins de 25% de la mienne.
Petite entreprise	< 50	≤ 10 millions d'euro (7 millions d'euro en 1996)	≤ 10 millions d'euro (5 millions d'euro en 1996)	
Micro entreprise	< 10	≤ 2 millions d'euros (non défini auparavant)	≤ 2 millions d'euros (non défini auparavant)	

**Source** : commission européenne (2006), la nouvelle définition des PME, guide de l'utilisation de modèle de déclaration, office de publication-entreprise et industrie

<sup>1</sup> Commission européenne (2006), la nouvelle définition de la PME, guide de l'utilisation de modèle de déclaration, office des publications- entreprise et industrie.

<sup>2</sup> L'article 3 de l'annexe de la recommandation 2003/361/CE de la commission, mai 2003 concernant la définition des micros, petites et moyennes entreprises, journal officiel de l'union européen, L124/38 du 20/05/2003, p34.

# Chapitre I : Généralités sur les PME

---

## 1.2.1.3. Aux Etats- unis

La définition officielle de la PME, donnée par la Small business administration(SBA)<sup>1</sup> aux Etats-Unis est la plus difficile mais la plus complète.

La SBA a utilisé trois(03) critères qualitatifs pour définir la PME et a fixé les seuils pour les critères quantitatifs<sup>2</sup>.

Selon la SBA les critères qualitatifs sont :

Une entreprise à but lucratif ;

Elle doit être détenue et gérée de façon indépendante ;

Ne doit pas être dominante dans son secteur d'activité ;

Les critères quantitatifs sont basés sur la taille, le chiffre d'affaires variant selon les secteurs d'activité. En général, une PME est celle qui emploie moins de 500 salariés, mais ce seuil est porté à 1500 dans l'industrie manufacturière. Le chiffre d'affaires annuel doit être inférieur à 5 millions de dollars dans les services, 13.5 millions de dollars dans le commerce et 17 millions de dollars dans la construction<sup>3</sup>.

## 1.2.1.4. Au japon

Les PME au Japon réalisent des progrès remarquables depuis les années 1960. Elles sont passées du statut maillon faible d'une économie présentée comme duale au statut de moteur de croissance<sup>4</sup>.

Le Japon est doté d'un secteur de PME très actif et sa complémentarité avec celle des grandes entreprises a été un succès. La puissance des PME japonaises réside dans la flexibilité, la souplesse de sa structure et sa capacité à cumuler la technologie. La définition retenue se base uniquement sur des critères quantitatifs et sur le secteur d'activité<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> S.B.A est une agence importante du gouvernement américain ayant pour but d'aider, conseiller, assister et protéger les intérêts des petites et moyennes entreprises. Elle a été créée suite à la loi de 1953.

<sup>2</sup> AZIZ, Oussaid. Financement des petites et moyennes entreprises : cas entreprises algérienne. Mémoire de magister. Sciences économique, Tizi-Ouzou, université de MOULOU MAMMERI, 2016.

<sup>3</sup> DECHRA, Mansour. Stratégie de développement des PME et le développement local(en ligne), mémoire magister, science économique, université d'Oran, 2013-2014

<sup>4</sup> ANA, Clovic. Les réseaux de PME dans les districts industriels au japon. Ed, l'harmattan, 2010.

<sup>5</sup> La 2<sup>ème</sup> conférence de l'OCDE des ministères en charge des PME. Promouvoir l'entrepreneuriat et les PME innovantes dans une économie mondiale. Turquie, 2004.

## Chapitre I : Généralités sur les PME

**Tableau n°3** : définition japonaise de la PME

Secteur d'activité	Nombres d'employés	Capital
Fabrication, construction Et transport.	Moins de 300 personnes	Moins de 300 millions de yens
Commerce de gros.	Moins de 100 personnes	Moins de 100 millions de yens
Industrie de service	Moins de 100 personnes	Moins de 50 millions de yens
Commerce de détail	Moins de 50 personnes	Moins de 50 millions de yens

Source : OCDE, Turquie. Juin.2004.

### 1.2.2. La PME dans les pays en développement

Puisque l'environnement social, économique et financier se change d'un pays à un autre donc la définition de la PME change aussi.

Les conditions du marché n'ont jamais été satisfaites donc il faut attendre les années 70 pour que les pays du tiers monde soient conscients de l'importance des PME.

#### 1.2.2.1. Au Maroc<sup>1</sup>

Les critères d'identification des PME au Maroc sont : l'effectif, chiffre d'affaires ou total du bilan.

**Tableau N°043**: Définition générale de la pme au Maroc

Type d'entreprise	Effectifs	Chiffre d'affaires ou total du bilan
PME	≤200 personnes	≤75 millions de DH pour le chiffre d'affaires et ≤50 M/DH pour le total du bilan

<sup>1</sup> Pme au Maroc, définition des PME, consulté sur : [http://pme-maroc.blogspot.com/2014/08, définition- des pme.html](http://pme-maroc.blogspot.com/2014/08/d%C3%A9finition-des-pme.html).publier jeudi 21 aout 2014. (Consulté le 06/04/2018)

## Chapitre I : Généralités sur les PME

Source : Houria, Sekkal. Forces et faiblesse de la petite et moyenne entreprise privée algérienne dans le contexte des réformes économiques. Mémoire de magister, sciences économiques, université d'Oran, 2012, p.22.

L'ensemble des banques marocaines au cours du deuxième semestre 2004, propose des échelles de notation différenciées suivant la catégorie d'entreprises concernée (grande entreprise, PME, micro-entreprise), ces dernières étant définies sur les bases suivantes :

**Tableau n°04** : la nouvelle définition de la PME

Type d'entreprise	Effectif permanent	Chiffres d'affaires ou total du bilan	
La grande entreprise	sup 250 salariés	sup à 75 millions DH	Sup à 75 million DH
Petite et moyenne entreprise	< 250 salariés	< 75 millions DH	< 90 millions DH
La micro entreprise	< 10 salariés	< 10 millions DH	< 10 millions DH

Source : Houria, Sekkal. Op, cit. 2012, p.24.

### 1.2.2.2. En Tunisie

En Tunisie, il n'y a pas de définition officielle de la PME ou de critères précis et universellement appliqués pour distinguer la micro (ou très petite entreprise) des petites et moyennes entreprises.

Selon le conseil du marché financier, sont considérées comme petites et moyennes entreprises, opérant dans les secteurs libres à la constitution, conformément aux recommandations du conseil interministériel du lundi 13 mars 2006, les entreprises dont les critères d'actifs immobilisés nets et d'effectifs n'atteignent pas les seuils suivants<sup>1</sup> :

- Quatre millions de dinars en ce qui concerne le montant d'actifs immobilisés nets ;
- 300 personnes en ce qui concerne l'effectif total.

<sup>1</sup> Houria, Sekkal. Op, cit, 2012 p.24.

## Section 02 : Les critères et les spécificités des PME

La PME est l'un des moteurs du changement et du progrès grâce à sa mobilité, sa souplesse et sa flexibilité. D'autre part, sa diversité impliquera plusieurs définitions qui portent sur plusieurs critères.

### 2.1. Critères d'identification des PME :

Les critères d'identification des PME peuvent se subdiviser en deux approches : quantitative, appelée aussi « descriptives », et qualitative également dénommée critère théorique, sociologique ou « analytique ».

#### 2.1.1. Approche quantitative de la PME

Les typologies quantitatives, relèvent de l'approche économique traditionnelle qui se refuse à pénétrer à l'intérieur de la boîte noire de l'entreprise, et ne touche ainsi qu'aux éléments les plus apparents de la firme<sup>1</sup>. Etant donné la simplicité de cette approche, les chercheurs ont pu donner des définitions simples sur la base de critères mesurables et quantifiables qui sont le nombre de salariés, le chiffre d'affaires, le total du bilan, le capital investi, actifs immobilisés, etc. Seulement deux sont souvent cités ou utilisés pour définir la PME à savoir :

- L'effectif employé.
- Le chiffre d'affaires.

#### A. Le nombre d'effectifs employés

La prise en considération de ce critère permet la distinction entre 3 catégories d'entreprises qui sont<sup>2</sup> :

---

<sup>1</sup> P.A Julien. Les PME bilan et perspectives. Ed economica, 1994. P27.

<sup>2</sup> DECHERA, Mansour. Stratégie de développement des PME et le développement local : essai d'analyse à partir du cas de la région nord-ouest de l'Algérie(en ligne). Mémoire de magister, sciences économiques, université d'Oran, 2013-2014, p.15.

# Chapitre I : Généralités sur les PME

---

Les très petites entreprises (TPE), qui sont toutes les organisations employant en moyenne dix salariés ;

Des entreprises dont le nombre de salariés varie entre dix et quarante-neuf salariés sont identifiées comme « petites entreprises » ;

Les entreprises employant de cinquante à cinq cent salariés sont considérées comme « Moyennes entreprises ».

La classification des entreprises par leurs effectifs présente un intérêt certain ; par contre, sa généralisation ne peut dépasser le cadre d'un secteur. En effet, le passage d'un secteur à un autre et avec un même effectif pour une entreprise peut classer cette dernière comme étant une grande ou petite entreprise.

## **B. Le chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires<sup>1</sup> est un indicateur qui permet l'évaluation du patrimoine de l'entreprise. Il est pris en considération pour une définition plus significative de la PME car il est le seul critère financier essentiel reflétant l'importance économique et le poids de l'entreprise notamment lorsqu'il est combiné avec celui de l'effectif employé. Toutefois, le chiffre d'affaires<sup>2</sup> peut varier sensiblement selon les branches industrielles qu'elles soient à large marché ou à marché étroit (P.A. Julien, 1997). Ainsi, le chiffre d'affaires peut être exposé au risque de falsification, et présente par ailleurs l'inconvénient d'être soumis aux fluctuations monétaires (inflation).

### **2.1.2. Approche qualitative de la PME**

L'approche qualitative rejoint plus la réalité socio-économique par son caractère descriptif. Cette approche met l'accent sur les éléments distinctifs qui caractérisent une entreprise de petite et moyenne dimension, à savoir : l'aspect humain, le rapport de BOLTON et les approches qui prennent en considération divers aspects, approches dites multicritères.

#### **2.1.2.1. La dimension humaine**

---

<sup>1</sup> Le chiffre d'affaire (CA) est la somme des ventes des biens et de prestations de services révélant de l'exploitation habituelle de l'entreprise. Ce montant ne comprend ni la TVA ni les autres impôts

<sup>2</sup> ABENOUR, Khammes. Spécificités d'utilisation des outils d'analyse stratégique dans le cadre d'une politique de croissance par les PME (en ligne). Mémoire de magister, sciences économiques, université de MOLUOD Mammeri de Tizi-Ouzou, p.12.

## Chapitre I : Généralités sur les PME

---

Selon P.A Julien et M. Marchesnay, les PME sont définies « *comme une entreprise juridiquement sinon financièrement indépendante, opérant dans des secteurs primaires, manufacturiers ou des services et dont la fonction de responsabilité incombent le plus souvent à une seul personne sinon à deux ou trois, en général seules propriétaire du capita<sup>1</sup> ».*

La PME est « *une unité de production ou de distribution, et unité de direction et de gestion, sous l'autorité d'un dirigeant entièrement responsable de l'entreprise, dont il est souvent propriétaire et qui est directement lié à la vie de l'entreprise<sup>2</sup>».*

A partir de ces définitions, nous nous apercevons que l'aspect humain est très important, étant donné que le dirigeant a un rôle très précis et déterminant dans une PME.

### 2.1.2.2. Le rapport Bolton

En Grande Bretagne, un travail d'envergure fut entrepris afin de conceptualiser la petite entreprise comme entité socio-économique. Une commission, sous la présidence de « Small business administration » a travaillé sur les critères de définition des PME qui reposent sur les critères suivants<sup>3</sup> :

- Une part de marché relativement restreinte.
- L'indépendance de la société.
- Une gestion personnalisée de l'entreprise par son propriétaire.

Donc la PME est dirigée par ses propriétaires d'une manière personnalisée et non par le biais d'une structure managériale formalisée.

Les propriétaires participent activement à tous les aspects de la gestion de l'entreprise et qu'il n'y a pas de délégation générale du pouvoir de décision. La taille de l'entreprise peut faire basculer cette gestion flexible caractérisée par un cadre prévisionnel à court terme, en une structure managériale un peu plus formalisée si l'entreprise atteint 200 employés.

Le critère d'indépendance de la PME exclut les entreprises de taille réduite qui font partie d'un groupe plus important. Les filiales des grandes sociétés ne sont donc pas considérées

---

<sup>1</sup> P.A. Julien , M.marchesnay. La petite entreprise principe d'économie et de gestion. Ed librairie Vuibert, 1998, p56.

<sup>2</sup> Robert, Wtterwulghe. La PME une entreprise humaine. Ed Boeck, 1998, p.15.

<sup>3</sup> Houria, Sekkal. Forces et faiblesses de la petite et moyenne entreprise privée Algérienne dans le contexte des réformes économiques(en ligne). Mémoire de magister, sciences économiques, université d'Oran, 2011-2012, p.12.

## Chapitre I : Généralités sur les PME

---

comme PME. Ces études mettent l'accent sur la diversité des entreprises, et montrent la difficulté à aboutir à une définition unique.

### 2.1.2.3. Définition multicritères

La définition de la PME peut englober, outre l'aspect et le rôle incontournable de l'entrepreneur, d'autres caractéristiques plus descriptives, utiles pour l'élaboration d'une définition qualitative.

Des critères d'ordre qualitatif, ont également été développés par Wtterwulghe <sup>1</sup> pour définir la PME et la distinguer de la grande entreprise. Celle-ci est essentiellement basée sur les caractéristiques autres que la taille. Selon cet auteur, on ne peut définir la PME, sans tenir compte de trois éléments essentiels : l'incertitude, l'innovation et l'évolution des caractéristiques auxquelles elle doit faire face.

#### A. L'incertitude

Se présente sous trois formes :

- La première est induite par sa dépendance au marché et l'imposition des prix par celui-ci.
- La seconde est due à une dépendance vis-à-vis d'un nombre restreint de clients du fait que l'entreprise n'offre qu'un seul produit ou service dont l'activité est limitée à la sous-traitance d'un produit unique pour une grande entreprise.
- La troisième résulte du lien qui unit le dirigeant à son entreprise. Les principales fonctions managériales et la propriété du capital sont généralement aux mains du dirigeant et/ou de sa famille. Dans ce type de gestion le dirigeant peut maximiser sa propre fonction et peut parfois préférer satisfaire ses aspirations plutôt qu'augmenter le profit et les ventes.

#### B. Le processus d'innovation

Les PME ne sont pas en mesure de concurrencer les grandes entreprises en termes de moyens financiers et humains consacrés à la recherche et au développement. De ce fait, elles sont à même d'introduire des innovations fondamentalement différentes des produits

---

<sup>1</sup>Robert, Wtterwulghe. Op, cit, 1998, p.18-19-21.

# Chapitre I : Généralités sur les PME

---

existants à l'inverse des grandes entreprises qui mettent en valeur l'innovation des nouveaux produits par la fonction recherche et développement.

Cette capacité à s'adapter rapidement aux changements imposés par le marché permet de réduire l'incertitude évoquée par Wtterwulghé.

## C. L'évolution

L'évolution est liée au processus de changement et de croissance ; elle comporte plusieurs étapes définies en termes de structures organisationnelles.

L'auteur précise que la PME n'est pas une grande entreprise réduite, mais existe en tant qu'entité originale et flexible évoluant au fil des contingences économiques.

Différents éléments définissent une entreprise sur plusieurs continuum allant du moins au plus, de la très petite à la grande entreprise :

- De la centralisation à la décentralisation de la gestion ;
- D'un marché local et protégé à un marché national ou international ;
- D'une stratégie intuitive à une stratégie formalisée ;
- D'un secteur traditionnel ou mature à un secteur moderne et à produits de pointe ;
- D'une technologie traditionnelle et d'une innovation faible à une technologie de pointe et à une innovation radicale.

## 2.2. Les spécificités des PME

L'importance de ces entreprises (PME) accrue et immense, non seulement à cause de son nombre et sa variété, mais aussi son existence dans tous les domaines, elles ont des caractéristiques propres et possèdent des atouts qui les rendent particulièrement efficaces.

### 2.2.1. Caractéristiques des PME

Selon Julien<sup>1</sup> et Filion<sup>2</sup> Un certain nombre de caractéristiques se dégagent pour rendre compte de la réalité des PME.

---

<sup>1</sup>P.A, Julien. Les PME bilan et perspective. Ed economica, 1998, p.34.

<sup>2</sup> L-J, Filion. Management des PME de la création à la croissance. Ed du nouveau pédagogique Inc., 2007, p.25-26-30.

### **2.2.1.1. La centralisation de la gestion**

La centralisation se traduit par une personnalisation de la gestion autour du propriétaire dirigeant. La centralisation du pouvoir des PME facilite l'intégration des buts individuels aux buts de l'organisation. Le patron connaît généralement tous ses salariés individuellement et peut ainsi apprécier leurs qualités et leurs faiblesses. En outre, la petite dimension des PME favorise la multiplication des contacts directs et personnels.

### **2.2.1.2. Faible spécialisation**

La PME se caractérise précisément par l'absence de décomposition fonctionnelle contrairement aux grandes entreprises. Si l'analyse fonction par fonction est très pratiquée et pertinente dans le cas d'une grande entreprise, elle est en revanche inappropriée dans celui d'une PME dont les dirigeants se caractérisent par une grande polyvalence. Même si cette faiblesse est considérée, parfois comme un handicap pour la PME mais elle constitue dans un moment où le changement est rapide, un avantage permettant plus de souplesse.

### **2.2.1.3. Une stratégie intuitive ou peu formalisée**

Les grandes entreprises doivent préparer des « plans » relativement précis des actions à venir pour que toute la direction puisse s'y référer. Dans les petites entreprises, le propriétaire-dirigeant est suffisamment proche de ses employés-clefs pour leur expliquer au besoin tout changement de direction. En somme, il faut convenir de la quasi-absence de planification dans les PME.

### **2.2.1.4. Un système d'information interne peu complexe ou peu organisé**

Les petites organisations fonctionnent par dialogue ou par contact direct mais les grandes entreprises doivent mettre sur pied tout un mécanisme formel (et écrit) permettant le transfert d'information tout en minimisant le bruit et en favorisant le contrôle. Les très grandes entreprises vont même produire un « journal » de la compagnie pour diffuser l'information générale et empêcher que les remueurs nuisent à l'efficacité de l'entreprise. Ainsi la circulation de l'information repose sur un ensemble de relations interpersonnelles, informelles, où on préfère la communication orale à la communication écrite.

## Chapitre I : Généralités sur les PME

### 2.2.1.5. Un système d'information externe simple

Dans les entreprises artisanales, le propriétaire-dirigeant peut discuter directement avec ses clients, tant pour connaître leurs besoins et leurs goûts, que pour expliquer les différents aspects du ou des produits, etc. La grande organisation doit faire des études de marché coûteuses et complexes, qui souvent d'ailleurs finissent par influencer sa stratégie. Cette nécessaire proximité dans les activités de services empêche les économies d'échelle et renforce la compétitivité des petites structures.

### 2.2.1.6. La recherche d'un environnement stable malgré l'accélération de changement

Cette caractéristique s'explique par le peu de poids qu'a la petite entreprise sur son environnement au contraire de la grande entreprise. Dans les deux structures de production (petite et grande entreprise), cette aversion de la turbulence provient du faible goût du risque de la plupart des dirigeants d'entreprises, comme l'ont démontré plusieurs auteurs. Les grandes entreprises répondent par des mesures monopolistiques, les petites entreprises par la recherche de créneaux.

**Tableau N°05 : PME : Un mix de proximité.**

Caractéristiques des PME.	Types de proximité.
Centralisation de la gestion.	Proximité hiérarchique.
Faible spécialisation des tâches.	Proximité fonctionnelles.
Stratégie informelle et court terme.	Proximité temporelle.
Système de communication simple et direct (oralité).	Systèmes d'information de proximité.
Contact direct avec le client.	Marketing de proximité.

Source : L-J, Filion. Management des PME de la création à la croissance. Ed du renouveau pédagogique, 2007, p.31.

Selon P.A.JULIEN et M. MARCHESNAY, ces caractéristiques spécifiques aux petites entreprises, constituent des avantages qui leur sont propres, tels que la rapidité avec laquelle les décisions sont exécuté, la proximité des marchés, ainsi qu'une plus grande capacité de s'adapter et de changer d'orientation à court terme, elles favorisent une flexibilité vis-à-vis du

# Chapitre I : Généralités sur les PME

---

changement, et donc des possibilités d'innovations accrues ; elles facilitent beaucoup et même incitent à trouver de nouvelles solutions aux problèmes qui se posent, ou aux nouvelles demandes des clients.

## 2.2. Les étapes de création des PME

La création d'entreprise s'accélère fortement dans les pays industrialisés, cette aventure aussi passionnante qu'indispensable à notre société, est extrêmement risquée. Pour construire un projet de création et augmenter ses chances de succès, il est recommandé d'agir avec méthode en respectant un certain nombre d'étapes chronologique. Ainsi d'avoir, une excellente connaissance de métier, du secteur d'activité consistent des facteurs clés de réussite du projet.

### 2.2.1. Trouver une idée

Il n'est pas rare de rencontrer des individus désireux d'entreprendre sans savoir à partir de quelle idée d'affaire. La première étape à cette phase présente, à ce titre, les principales sources d'idées d'affaire.

L'idée est personnelle et peut survenir dans différentes circonstances de la vie, elle peut être stimulée, provoquée ou venir spontanément ou bien peuvent dériver d'une expérience, intérêt et connaissances personnelle<sup>1</sup>, l'idée prend souvent la forme d'une intuition ou d'un désir qui approfondit et mûrit avec le temps. Cette idée peut trouver sa place ou pas dans un environnement donnée, elle peut contribuer à créer plus ou moins de valeur.

Une bonne entreprise est créée à partir d'une bonne idée d'entreprise, pour que ce passage réussisse il faut que l'idée constitue les éléments de base suivants :

- L'identification de besoin : connaître les besoins de client est un facteur clé de réussir l'idée de l'entreprise.
- Les produits et/ou services à mettre sur le marché : L'idée d'entreprise doit se baser sur les produits que le futur entrepreneur connaît et maîtrise bien ou les services qu'il est à même d'offrir. Ceux-ci doivent être des produits ou services que les clients sont prêts à acheter.
- Les clients ciblés : le but de l'entrepreneur en créant son propre entreprise est de vendre au maximum ses produits, donc il faut y avoir assez de gens capables et prêts à les acheter, qui lui apportent de l'argent et réalisent des profits.

---

<sup>1</sup> ALAIN, Fayolle. Entrepreneuriat, apprendre à entreprendre, édition Dunod, 2004, p.87.

## Chapitre I : Généralités sur les PME

---

L'entrepreneur prend la décision de vendre à tout le monde ou bien à un type spécifique de client (cibler la clientèle) et cela selon son intention et son désir.

- La manière de vendre les produits : Comment l'entrepreneur compte-t-il vendre ses biens et services ? Si il a prévu d'ouvrir une boutique c'est clair, mais un fabricant ou un prestataire de service peut vendre de plusieurs manières, un fabricant par exemple, peut vendre, soit directement au client, soit aux détaillants.

### 2.2.2. L'étude de marché :

Le marché est le lieu où se confrontent l'offre et la demande. Une simple analyse de ces deux indicateurs ne suffit pas à comprendre réellement ce qu'est un marché. Donc une étude de marché est une étape obligatoire qui ne doit pas être négligée. Elle nous permet de prendre conscience à quel point le marché évolue sans cesse.

#### 2.2.2.1. Définition de l'étude de marché

L'étude de marché des entreprises est beaucoup plus complexe, plusieurs auteurs ont donné une définition à ce concept :

Selon Daniel Caumont : « *l'étude de marché définit l'ensemble des procédures techniques qui peuvent être mises en œuvre pour produire et fournir de l'information utile et fiable en vue d'aider la prise de décision dans les champs de marketing. Cette information peut être utilisée pour analyser un problème, pour suggérer un certain nombre de solutions ou vérifier l'efficacité de décisions prises.*<sup>1</sup> »

Selon Eric Vernet : l'étude de marché : « *c'est la mise en œuvre d'un ensemble de techniques de collecte et de traitements d'information ayant pour objectif de mieux connaître un marché, dans le but de réduire l'incertitude des décisions ultérieures.* »

En conclusion, l'étude de marché est définie comme les diverses activités organisées de collecte d'information relative au marché et plus généralement aux publics dont dépend l'entreprise, et ce de manière technique et scientifique, au moindre coût, dans le but de fournir

---

<sup>1</sup> Daniel, Caumont. Les études de marché. 3<sup>ème</sup> Ed Dunod, Paris, 2007, p.9

<sup>2</sup> Eric, Vernet. Techniques d'études de marché. 2<sup>ème</sup> Ed Vuibert, 2006, p.1.

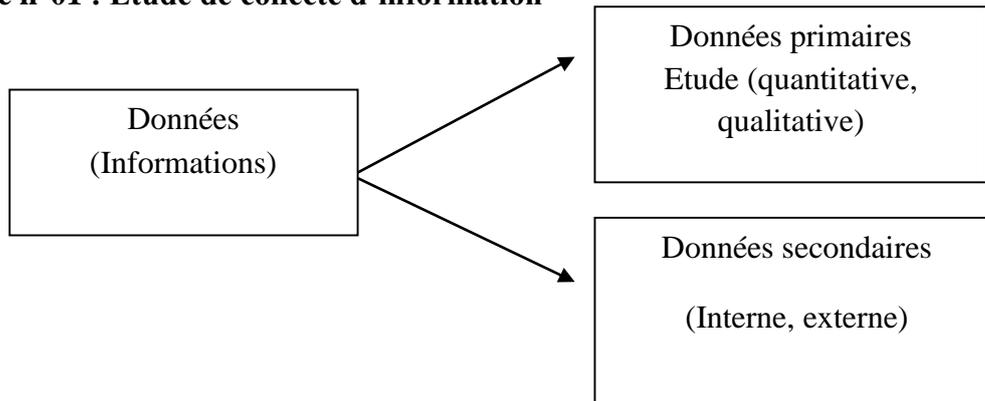
## Chapitre I : Généralités sur les PME

à l'entreprise les informations nécessaires pour prendre des décisions stratégiques et commerciales.

### 2.2.2.2. Conception du plan de l'étude de marché

Cette étape montre que l'étude de marché se base généralement sur la collecte des données qui peuvent être primaires et secondaires.

**Figure n°01 : Etude de collecte d'information**



**Source** : Conception personnelle à partir des informations du l'ouvrage de J.L Duhamel, J.S Laurens. Création d'entreprise. Ed Vuibert, 2014, p26.

Premièrement, pour obtenir les données primaires il existe deux grands types d'étude qui sont :

Les études de marché « quantitatives » et « qualitatives ».

#### **A. L'étude de marché quantitative**

Le créateur cherchera à réunir dans un premier temps des informations sur les données chiffrées correspondant aux ventes d'un produit ou d'un service à fin de caractériser l'importance de ces ventes et leur structure.<sup>1</sup> Une entreprise choisira une étude quantitative pour mesurer ou quantifier des informations, elle sera généralement menée auprès d'un échantillon de consommateurs ou utilisateurs. Une entreprise a généralement recours à ce type d'étude pour : mesurer une fréquence de comportement ou attitude ; comparer une offre à la concurrence, hiérarchiser des critères de choix.

#### **B. Etude de marché qualitative**

<sup>1</sup> T. Verstraet. Op, cit. p.72

## Chapitre I : Généralités sur les PME

---

Les études dites « qualitatives » de nature psychologique ou sociologique : elles sondent, analysent les motivations, analysent les causes d’insatisfaction de la clientèle à l’égard des services existants, recherche ses désirs ou ses préférences en fonction des catégories sociales. Selon Didier Roche<sup>1</sup> l’objectif de l’étude qualitative est de mieux comprendre les motivations, les freins de la cible visée par l’étude de marché et de répondre aux questions « pourquoi ? » et « comment ? ».

Deuxièmement, il s’agit des données secondaires qui peuvent être « interne » ou « externe » à l’entreprise<sup>2</sup>.

- Les informations internes :
  - l’expérience du créateur
  - les moyennes informatiques
  - volume des ventes et leur évolution
- les informations externes :
  - les statistiques de l’INSEE
  - Les études de marché publiées
  - Les salons professionnels
  - La presse quotidienne et les magazines

### C. L’analyse de la concurrence

L’étude de la concurrence est incontournable dans une étude de marché. La notion de la concurrence peuvent être élargie à tous les acteurs présents et potentiels avec qui se mettent en place des rapports de force concurrentiels, au sein de secteur d’activité telle que les fournisseurs et les clients, mais aussi les acteurs susceptible de devenir de nouveaux entrant sur le marché et ceux qui proposent des produits et services substitués aux notre.

A fin de faire une analyse adéquate de la concurrence il faut s’intéressé aux éléments ci-dessous :

- Qui sont vos concurrents ? que font-ils ?
- Quels sont leurs points forts et leurs points faibles ?
- Leur ancienneté dans l’activité ;

---

<sup>1</sup> Didier, Roche. Réaliser une étude de marché avec succès. Ed Eyrolles, 2009, p.49.

<sup>2</sup> J.L Duhamel, J.S Laurens. Création d’entreprise. Ed, Vuibert, 2014, p.15.

## Chapitre I : Généralités sur les PME

---

- Leur taille exprimée en chiffre d'affaires, effectif du personnel...
- Leur situation géographique ;
- Leurs horaires de travail ;
- La gamme de produits qu'ils proposent ;
- Les prix de ventes ;
- Leur part de marché.

A cet effet, l'étude de marché est une étape fondamentale qui est un passage obligé pour tout futur chef d'entreprise (entrepreneur).

### 2.2.3. Business-plan

Le business-plan commence tout d'abord par l'étude de marché qui est à ce stade normalement terminée. Le business-plan « est un document écrit, synthétique et prospectif qui présente le projet, il doit être simple, précis et clair, c'est-à-dire permettre à n'importe quel lecteur de cerner l'idée et la viabilité de projet<sup>1</sup> ».

Le business-plan, consiste à chiffrer le projet d'entreprise notamment un élément de réponse aux questions suivantes :

- Est ce que mon projet est rentable ?
- Quel est le montant du financement nécessaire pour le lancement de mon projet ?

A ce stade l'entrepreneur peut également commencer à rechercher ses futurs fournisseurs, prestataires (assureur, expert-comptable, avocat, publicité, téléphonie ...), les propositions obtenues par ces derniers permettront d'affirmer le business-plan.

### 2.2.4. Le statut juridique

Le montage juridique est important. Le choix d'une structure juridique à des conséquences fiscales et sociales sur le créateur et sa famille. Il est souhaitable de décider en parfaite connaissance des tenants et des aboutissants. D'autre part, la sélection du statut juridique de l'entreprise doit être faite en fonction du contexte stratégique, financier et humain<sup>2</sup>.

La création d'une entreprise, nécessite le choix d'une forme juridique pour exercer une activité et cela en fonction du projet, du nombre d'associés ou d'actionnaire réunis et

---

<sup>1</sup> Catherine, Léger-Jarniou. Etude de marché : comment la réussir pour construire son business model. 4<sup>ème</sup> Ed Dunod, 2011, p.10.

<sup>2</sup> Alain, Fayolle. Entrepreneuriat. Apprendre à entreprendre. Ed Dunod, paris, 2004, p.120.

## Chapitre I : Généralités sur les PME

---

l'importance des besoins financiers, le régime fiscal et social de l'entreprise et du créateur et d'une multitude d'autres paramètres, le choix de l'entrepreneur s'orientera vers une forme juridique qui sera la plus adaptée pour lui dans le cadre de son projet.

### A. La création individuelle d'une entreprise

Avant que le créateur entame son projet, il faudrait procéder à une analyse personnelle .Il s'agit de savoir s'il dispose des capacités suffisantes pour entreprendre. C'est à dire des capacités professionnelles (expérience), capacités sociales et surtout financières.

Il existe trois structures juridiques permettant de conserver la maîtrise de la future entreprise. Elles sont soumises à différentes modalités de constitution et correspondent à différentes régimes de responsabilité.

- **Entreprise individuelle** : est une entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir crée de personne juridique distincte. Les différents formes d'entreprise individuelles sont commerçants, artisans, profession libérales, agriculture.
- **L'EURL (entreprise unipersonnelle à responsabilités limité)** : lorsque la SARL ne comporte qu'une seule personne en tant que associé unique, celle-ci est dénommé « EURL ». L'EURL permettre à l'entrepreneur individuel de ne pas engager la totalité de son patrimoine envers ses créanciers.

### B. La création d'entreprise en partenariat

En analysant sa situation personnelle, l'entrepreneur se rend compte de son incapacité d'entreprendre seul. Il décide de créer son entreprise en partenariat pour bénéficier d'un certain effet de synergie tant au niveau de compétences qu'au niveau financier.

Il existe plusieurs structures juridiques à savoir :

#### a. La SNC (société en non collectif)

Dans ce type de sociétés, les associés ont tous la qualité de commerçant et répondent indéfiniment et solidairement des dettes sociales. L'avantage de cette forme juridique présente une organisation statutaire souple et il n'est exige pas un capital minimum obligatoire. Les PME peuvent adopter cette forme sociale lorsqu'elles disposent de faibles capitaux notamment pour les projets innovants peu consommateurs de fonds propres.

## Chapitre I : Généralités sur les PME

---

### **b. La SARL (société à responsabilité limitée) : c**

C'est une société dans laquelle la responsabilité des associés limitée au montant de leurs apports. Les associés sont représentés par des parts sociales. Cette forme d'entreprise est constituée de deux(02) associés au minimum et 20 au maximum. Le capital minimum d'une SARL est de cent mille (100.000 DA). Le capital social est divisé en parts sociales égale valeur nominale de mille (1.000DA).

### **c. La SPA (société par action) :**

La société par action est constituée entre des associés qui ne peuvent être inférieur à 07 membres et qui ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. Leur capital ne peuvent être inférieur à 5.000.000 DA si la société fait l'appel à l'épargne public et 1.000.000 DA dans le cas contraire.

## **2.3. Les forces et les faiblesses des PME**

### **2.3.1. Les forces de la PME**

La PME présente généralement une structure simple et flexible qui lui permet d'être réactive à toute modification de l'environnement.

Cette organisation entraîne de faibles coûts de structure, ce qui peut lui donner un avantage concurrentiel par rapport à la grande entreprise (GE).

Les niveaux hiérarchiques souvent très réduits accélèrent les processus de décisions dans la résolution des problèmes liés à l'activité. L'information circule également de manière plus efficace même si elle revêt un caractère informel.

Dans les PME, les salariés peuvent être plus motivés que dans une GE. En effet, ils peuvent se sentir plus impliqués dans la pérennité de la PME, car cette dernière n'offre pas toutes les possibilités d'une GE en cas de licenciement (reclassement, indemnités de licenciement par exemple). De plus, la taille de la PME permet aux salariés d'être plus souvent associés aux prises de décisions.

### **2.3.2. Les avantages des PME**

Dans la zone de l'OCDE, les PME jouent un rôle majeur dans la croissance économique ; elles ont des avantages qui leur sont propres à savoir :

## **Chapitre I : Généralités sur les PME**

---

### **2.3.2.1. La création d'emplois**

Le rôle social et économique de l'entreprise est déterminant dans la création d'emplois et la réduction de taux de chômage.

Depuis la publication, en 1979, des travaux de Birch, un nombre impressionnant d'études a été consacré au rôle des PME dans la création d'emplois. Selon cette analyse 66% des créations d'emplois sur la période 1969 à 1976 auraient été le fait d'entreprises employant moins de 20 personnes. Il faut souligner que près de 81.5% des nouveaux emplois proviendraient d'entreprises de moins de 100 personnes<sup>1</sup>.

Cette création d'emplois a conduit à considérer que les PME dans leur ensemble constituaient un vivier de postes qu'il suffisait d'entretenir pour résoudre une partie des problèmes du marché de travail<sup>2</sup>.

### **2.3.2.2. Les PME source d'innovation**

Selon Robert Wtterwulghe l'innovation est l'introduction réussie d'un nouveau produit ou service sur le marché. Elle résulte aussi de la mise au point d'un nouveau procédé de fabrication dans la firme appelé l'innovation de processus. Des études montrent que la part des PME dans l'innovation est inférieure à celle de l'emploi, mais cela n'efface pas le rôle des PME dans le processus d'innovation l'a affirmé l'OCDE, d'après les données résultant des enquêtes<sup>3</sup> : 30 à 60% des PME sont innovantes, au sens large de terme. En moyenne, elles sont moins nombreuses que les grandes entreprises à avoir des services de recherche et développement, mais elles sont peut-être plus nombreuses à innover en créant ou en modifiant les produits ou les services en fonction des nouvelles demandes du marché, en adoptant de nouveaux modes d'organisation afin d'améliorer la productivité ou en mettant au point de nouvelles techniques pour développer les ventes.

### **2.3.3. Faiblesses de la PME**

La taille de la PME est aussi un handicap. En effet, la PME est fragile de par son domaine d'activité. Si la PME est mono-produit, une chute de la demande entraînera une baisse des revenus qu'elle ne pourra pas compenser pour un autre produit.

---

<sup>1</sup> FRANK, Janssen. La croissance de l'entreprise une obligation pour les PME. 1<sup>ère</sup> Ed Boeck s.a ; 2011.p.33.

<sup>2</sup> NADINE, Levretto. Les PME définition, rôle économique et politiques publiques. Ed de Boeck s.a, 2009, p.86.

<sup>3</sup> Synthèse OCDE. Les petites et moyennes entreprises : force local, action mondiale (en ligne). Juin, 2000, p.03.

## Chapitre I : Généralités sur les PME

---

La PME qui dépend d'un seul client, par exemple dans la grande distribution, ou d'un seul fournisseur s'expose à un risque économique très important.

La PME peut également rencontrer des problèmes de financement liés à son développement : manque de capacité financière en termes de fonds propres, l'autofinancement, instabilité de leurs résultats. Ceux-ci les amènent à recourir à l'endettement pour le financement de leur investissement et de leur besoin de trésorerie.

Néanmoins, les banques sont souvent prudentes à accorder des crédits quand les PME ne sont pas adossées à de grands groupes.

### Section 03 : les PME en Algérie

En Algérie, la nouvelle forme de développement se tourne vers la création d'entreprises privées particulièrement les PME qui sont considérées comme un vecteur de croissance, un générateur d'emploi et un moteur de progrès socio-économique.

#### 3.1. Définition de la PME en Algérie

Bien qu'il existe plusieurs critères pour regrouper les entreprises dans le monde sur le plan de l'effectif, du chiffre d'affaires etc. L'Algérie a opté pour la définition de l'union européenne. Cette définition reprise est définie par la loi N° :01/18 du 12 décembre 2001 portant sur la promotion de la petite et le moyenne entreprise (PME).

Par le biais de cette loi, la PME est définie comme une entreprise qui répond aux critères suivants<sup>1</sup> :

- Une entreprise ayant un statut juridique d'entreprise de production, de biens et services.
- Emploi de 1 à 250 personnes.
- Le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 milliards de dinars ou le total du bilan annuel ne dépassant pas 500 millions de dinars.
- Respect des critères d'indépendance.

La moyenne, petite et très petite (Micro) entreprises sont définies comme suit :

---

<sup>1</sup> B.M Rédha, R.M Karima, GH Larbi. Magherb review of economic and management (en ligne) ; vol 03. N°1, mars 2016. Disponible sur le site [www.univ-mascara.dz/pme/MREM\\_VOL\\_03\\_N1\\_A013](http://www.univ-mascara.dz/pme/MREM_VOL_03_N1_A013). PDF

## Chapitre I : Généralités sur les PME

**Tableau N°06:** la moyenne, petite et très petite entreprise selon 01/18 du décembre 2001

**Source :** Maghreb review of économie and management N°01, March 2016, p.159.

Taille	emplois	Chiffre d'affaire	Total du bilan
Moyenne	50 à 250	200 millions DA à 2 milliard de DA.	100 Millions à 500 millions
Petite	10 à 49	Moins de 200 millions de DA	Moins de 100 millions de DA
Très petite	1 à 9	Moins de 20 millions de DA	Moins de 10 Millions de DA

### 3.2. Évolution de PME en Algérie

L'Algérie a connue une mutation économique très importante, en raison du passage de l'économie administrée à l'économie du marché. Grâce aux réformes amorcées en 1989, les PME, en particulier celles du secteur privé ont fait leur apparition dans l'économie algérienne.

**Tableau N°07:** Les étapes de la mise à niveau des PME Algériennes

L'année	L'événement
<b>1982</b>	Lancement d'un nouvel organisme pour investissement dans l'économie par le décret 82/11 du 21/02/1982
<b>1983</b>	Création d'un comité pour l'orientation, le suivie et la coordination pour l'investissement privé
<b>1987</b>	L'ouverture de la chambre nationale du commerce
<b>1990</b>	L'émission de la loi sur la monnaie et de prêt
<b>1993</b>	Promotion des investissements par le décret 93/12 du 5/10/1993
<b>1994</b>	Création de ministère de la PME
<b>1998</b>	Début de libération du commerce et encouragement de la privatisation
<b>2001</b>	Promulgation de loi d'orientation N° 18/2002 qui contient la loi de promotion des PME
<b>2002</b>	l'intégration des productions artisanales au secteur des PME
<b>2002</b>	Décret exécutif N°373/2002, du 11/11/2002 pour la création d'une caisse de garantie pour les crédits bancaire adressé au PME

## Chapitre I : Généralités sur les PME

<b>2003</b>	Création d'un programme pour l'information économique les PME
<b>2003</b>	L'ouverture des bureaux régionaux pour réhabilitation des PME
<b>2004</b>	Organisation de sessions nationales pour les PME 14-15/01/2004
<b>2005</b>	Création de l'ANDI
<b>2005-2009</b>	L'état consacre un montant de 4 millions de DA pour le développement des industries artisanales en régions rurales et les études pour la création de musées des fabrications artisanales et traditionnelles

**Source** : Magherb review of economic and management N°01, March 2016, p.159-160.

La récession économique des années 80 due essentiellement à la chute des prix de pétrole et la montée de la contestation sociale, ont poussé les pouvoirs publics algériens à se lancer dans un long processus de réformes économiques visant à libéraliser l'économie du pays, en se tournant d'avantage au secteur privé. Le tableau suivant permet de chiffrer l'évolution de cette entité, qui constitue la forme d'organisation d'entreprise la plus répandue au monde, aussi bien dans les économies développées, émergent ou en voie de développement.

**Tableau N°08** : L'évolution de PME privées selon le secteur d'activité 2018/2019

	Secteur d'activité	Novembre 2018		Mai 2019	
		nombre	Part en(%)	Nombre	Part en(%)
1	Agriculture	7168	0,63	7481	4,37
2	Hydrocarbure, énergie, mines et services liés	2985	0,26	3066	0,26
3	BTPH	185137	16,21	190 170	15,94
4	Industrie manufacturés	99938	8,75	103 693	8,69
5	Services	99938	8,75	103 693	8,69
6	Activités artisanales	260652	22,83	274 554	23,01
<b>Total général</b>		<b>1 141 863</b>	<b>100</b>	<b>1 193 339</b>	100

**Source** : Bulletin d'information statistique N°36 édition avril 2020, p 13.

Comme illustré dans le tableau ci-dessus, les secteurs où l'évolution de la création d'entreprise a été importante entre les deux années 2018 et 2019, restent ceux des services avec 51,48%, soit 614 375 PME, en deuxième position il ya les activités artisanales avec 23,01%, et en troisième position il ya les PME du secteur BTPH qui représentent près 16% du total des PME.

## Chapitre I : Généralités sur les PME

---

Les PME à caractère industriel sont en quatrième position au nombre de 103 693 la fin de l'année 2019, contre 99 938 entités à la fin de l'année 2018, soit une progression de 8,69%.

Il faut noter aussi que l'évolution des PME privées durant l'année 2019 est de 4,5%, soit 51 494 nouvelles PME créées, ce qui porte le nombre global des PME privées à 1 193 096.

### 3.2.1. Création de PME

Durant l'année 2019, la création des PME est de 57 642 PME. Les créations d'entreprises enregistrées au niveau de la CNAS à fin 2019 s'élèvent à 28 428 nouvelles PME (personnes morales) alors qu'au niveau de la CASNOS, on recense 29214 nouvelles PME créées (personnes physiques) durant la même période.<sup>1</sup>

### 3.2.2. Réactivation

A la fin de l'année 2019, les réactivations des PME privées ont touché 14 402 PME privées, dont 8592 PME sont déclarées auprès de la CNAS et 5 810 PME sont déclarées auprès de la CASNOS.<sup>2</sup>

### 3.2.3. Radiation (mortalité)

Durant l'année 2019, 20 550 PME privées étaient radiées, dont 9246 sont des personnes morales et 11304 PME personnes physiques.<sup>3</sup>

#### 3.2.3.1. Mortalité des PME privées (personnes morales)

Les PME de type personnes morales ayant été radiées durant l'année 2019, sont au nombre de 9 246. Ce nombre a légèrement baissé par rapport aux 10 990 enregistrées à la fin de l'année 2018

Le secteur de "services" est le plus touché par la mortalité des PME qui a enregistré 5 595 PME radiées à la fin de l'année 2019, suivie par le secteur BTPH avec 2238 PME radiées et le secteur de l'industrie avec 1278 PME radiées.

---

<sup>1</sup> Bulletin d'information statistique N°36 édition avril 2020, p 14.

<sup>2</sup> Ibid. p15.

<sup>3</sup> Ibid.

## Chapitre I : Généralités sur les PME

---

### 3.2.3.2. La mortalité des PME privées (personnes physiques)

Selon les chiffres de la CASNOS, les PME de type personne physique ayant cessé leurs activités durant l'année 2019, sont au nombre de 11 304. Les exploitants agricoles sont les plus vulnérables avec 6 628 entités radiées (soit 58,63% du total) et les activités artisanales qui viennent en deuxième position avec 3 229 PME entités radiées soit 28,57% du total.<sup>1</sup>

### 3.3. La place et le rôle des PME dans l'économie algérienne

Les PME occupent, depuis deux décennies une place prépondérante dans le système économique et social. Elles jouent un rôle essentiel et leurs succès à une incidence directe sur la santé de l'économie et la société algérienne, puisqu'elles sont le vecteur de la création d'emplois, de la valeur ajoutée et de la croissance économique, par la flexibilité de leurs structures et leur capacité à s'adapter rapidement au changement de l'environnement

Les PME ont réalisés un progrès considérable ces dernières années, ce dont témoigne la progression régulière de sa part dans les principaux indicateurs économiques, tels que le produit intérieur brut(PIB) et les créations d'emplois.

Comme nous l'avons souligné précédemment, les PME jouent un rôle prépondérant dans la création de la valeur ajoutée, qui mesure la production créée et vendue par une entreprise. La valeur ajoutée à l'échelle nationale est désignée par le PIB algérien, qui est pour l'essentiel la somme des valeurs ajoutées de l'ensemble des entreprises dans différents secteurs implantés sur le territoire national.

#### 3.3.1. Contribution de la PME à la création de l'emploi

L'absorption du chômage a donc bien été considérée comme le but visé par tous les efforts de développement en Algérie depuis l'indépendance, et cela grâce au nombre de ces entreprises ainsi qu'à leur disposition dans différentes régions du pays. Le tableau ci -après récapitule l'évolution de l'emploi.

---

<sup>1</sup> Bulletin d'information statistique N°36 édition avril 2020, p 15.

## Chapitre I : Généralités sur les PME

**Tableau N°09** : évolution des emplois par types de PME

Types de PME	Année 2018		Année 2019		Evolution en (%)
	Nombre	Part(%)	Nombre	Part (%)	
PME privées					
Salariés	1 594 614	58,53	1 671 473	57,92	4,82
Employeurs	1 107 453	40,65	1 193 093	41,35	7,73
S/Total	2 702 067	99,19	2 864 566	99,27	6,01
PME publiques	22 197	0,81	21 085	0,73	-5,01
<b>Total</b>	<b>2 724 264</b>	<b>100</b>	<b>2 885 651</b>	<b>100</b>	<b>5,92</b>

**Source** : bulletin d'information statistique de ministère de l'industrie et des mines N°36 édition avril 2020, p 14.

L'effectif global des PME, à la fin de l'année 2019, est de 2 885 651 agents, dont seulement 21 085 relèvent des PME publiques. A noter que l'effectif global des PME a progressé de 5,92% entre 2018 et 2019.

### 3.3.2. La contribution de la PME à la création de la richesse

Les PME jouent un rôle très important dans la création des richesses et cela peut être apprécié dans leur contribution au PIB et création de richesse.

Le tableau suivant nous informe sur l'évolution de la valeur ajoutée par secteur juridique hors hydrocarbure durant la période (2013-2018)

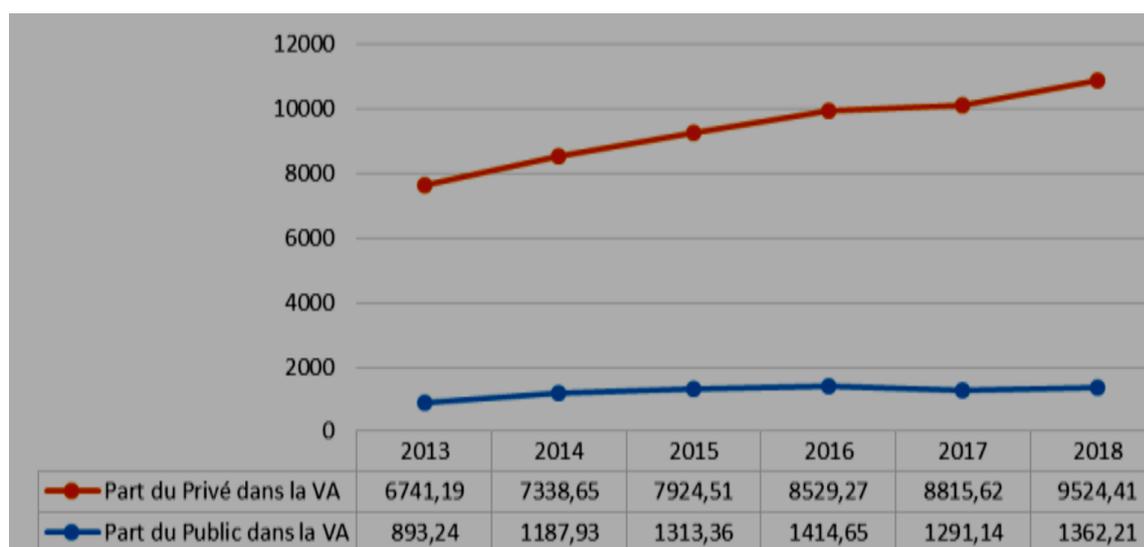
## Chapitre I : Généralités sur les PME

**Tableau N°10** : évolution de la valeur ajoutée par secteur (2013-2018)

Secteur juridique	2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	Valeur	(%)	valeur	(%)	valeur	(%)	Valeur	(%)	Valeur	(%)	Valeur	(%)
Part de public dans le PIB	893,24	11,70	1187,93	13,9	1313,36	14,22	1414,65	14,23	1291,14	12,775	1362,21	12,51
Part de privé dans le PIB	6741,19	88,30	7338,65	86,1	7924,51	85,78	8529,27	85,77	8815,62	87,225	9524,41	87,49
<b>Total</b>	<b>7 634,43</b>	<b>100</b>	<b>8526,58</b>	<b>100</b>	<b>9237,87</b>	<b>100</b>	<b>9943,92</b>	<b>100</b>	<b>10106,8</b>	<b>100</b>	<b>10886,62</b>	<b>100</b>

**Source** : bulletins d'informations statistiques de ministères de l'industrie et des mines N°36 édition avril 2020, p28.

**Figure n°02**: Evolution de la valeur ajoutée par secteur (2013-2018)



**Source** : bulletins d'informations statistiques de ministères de l'industrie et des mines N°36 édition avril 2020, p28.

Comme le montre le tableau et le graphe ci-dessus, la valeur ajoutée créée par les PME est en augmentation, pour ce qui est du secteur privé ou public, le total de la VA était de 2457,67 en 2013 passant à 10886,62 en 2019 (une augmentation de 8428,95)

En comparaison des deux secteurs, nous constatons que les PME publiques dépassent celles privées en termes de création de la valeur ajoutée : 6741,19 en 2013 pour les PME publiques contre 893,24. et 9542,41 contre 1362,21 en 2019.

## Chapitre I : Généralités sur les PME

---

### Conclusion

Les petites et moyennes entreprises n'ont pas une définition universelle, Il existe une multitude de définitions de cette catégorie d'entreprises à travers le monde. Cependant, l'intérêt des PME depuis les années 70 est le même dans toutes les économies ; leurs poids est considérable car elles représentent la plus grande part des entreprises et participent à la création des richesses et de l'emploi.

Une PME est structurée, dirigée, organisée et contrôlée pour atteindre l'objectif ou les objectifs mis en place par le dirigeant. Elle est caractérisée par une gestion de proximité, une structure simple, un système d'information peu formalisé et une faible spécialisation due à leur petite taille et leur simplicité organisationnelle.

En Algérie, ce type d'entreprises (PME) joue un rôle important dans la vie économique ; elle est considérée comme une cellule de richesse, une source de satisfaction des besoins économiques et sociaux en matière de croissance économique et d'absorption de chômage.

# **Chapitre II : Les modalités de financement des PME**

## **Chapitre II : les modalités de financement des PME**

---

### **Introduction**

Depuis sa création et tout au long de sa vie, l'entreprise, au moment opportun, doit détenir des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements et doit utiliser au mieux les moyens dont elle dispose.

Pour exercer son activité, l'entreprise doit d'abord engager des dépenses avant de percevoir des recettes afin de réaliser d'investissements matériels, achat de matières et fournitures et aussi pour couvrir les charges salariales ( la rémunération de la main d'œuvre) etc.

A cet effet, quelle que soit sa taille, l'entreprise doit disposer des ressources financières pour combler son déficit de trésorerie engendrée par le décalage de règlement des flux financiers.

Pour faire face à ses besoins, l'entrepris faisant recourt à deux principales sources de financement dont elle peut utiliser ses ressources propres, mais aussi celles qui ne lui appartienne pas (ressources externes).

Pour secouer les entreprises, mais surcoût les PME ; les pouvoirs public ont instauré des dispositifs d'appui, de soutien et de mise à niveau de ce types d'entreprises.

Dans le cadre de ces dispositif, le tissu économique algérien a vu la création de plusieurs petites et moyennes entreprises dans plusieurs secteur d'activité, c'est ce que nous allons étudier dans ce deuxième chapitre.

## **Chapitre II : les modalités de financement des PME**

---

### **Section 01 : Les sources de financement des PME**

Le financement peut être défini comme le moyen qui permette aux PME de disposer des ressources qui lui sont nécessaires sur le plan pécuniaire. Ce financement conditionne la survie de la PME.

Les ressources de financement des PME sont les mêmes que celles des grandes entreprises (les ressources internes dont les entreprises disposent et les ressources externes auxquelles les entreprises font appel).

#### **1.1. Financement interne**

Le mode de financement le plus simple pour l'entreprise semble être l'utilisation de ses propres ressources liées aux profits antérieurs et à l'épargne qui s'en est dégagée. Comme l'entreprise ne se tourne pas vers l'extérieur pour financer ses investissements, on dit qu'il s'agit d'un financement interne et plus précisément d'autofinancement.

##### **1.1.1. L'autofinancement**

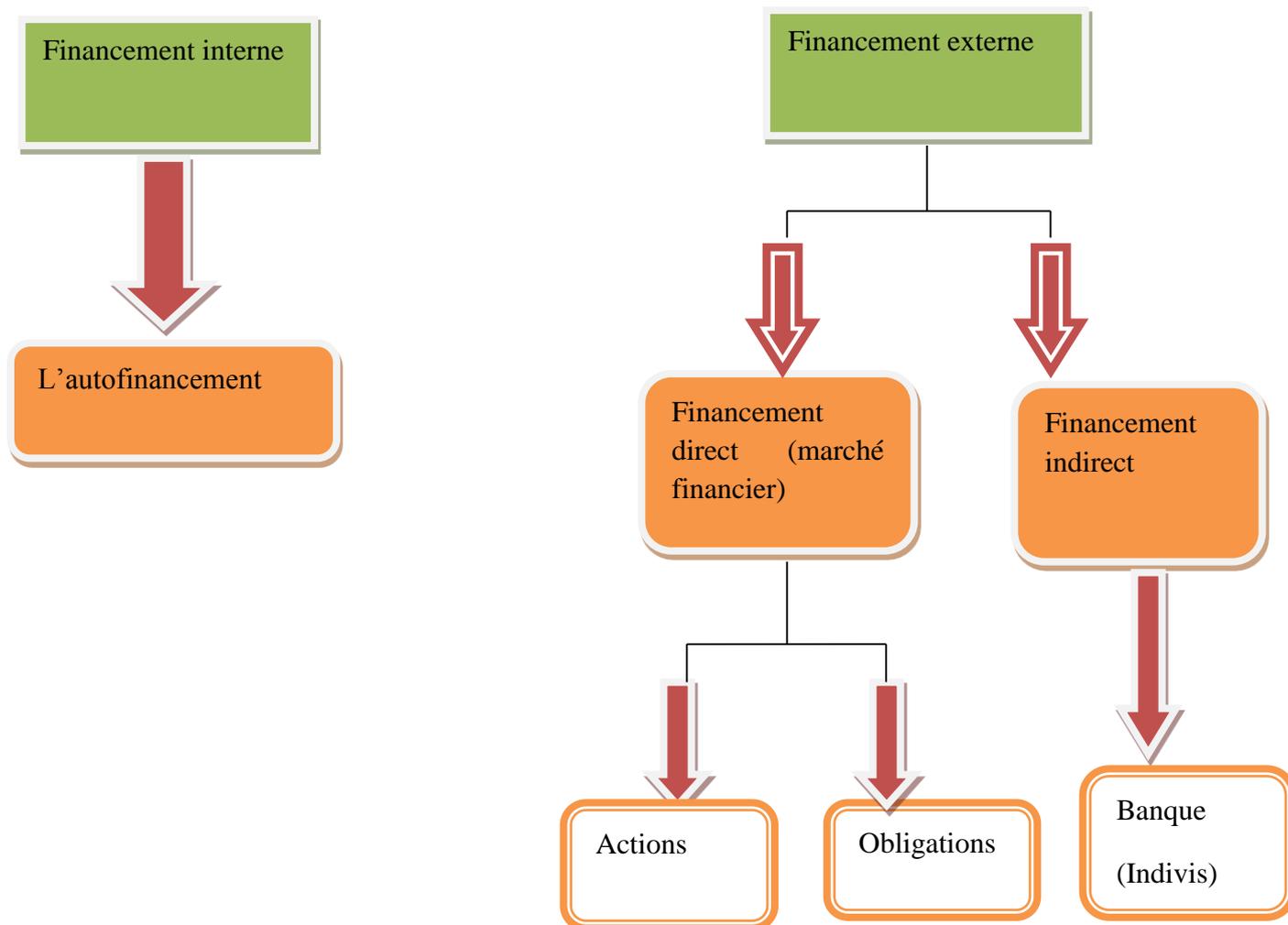
C'est un principe financier assez répandu selon lequel une entreprise devrait assurer son développement par l'autofinancement c'est-à-dire en finançant l'investissement par ses résultats passés mis en réserves.

En d'autre terme, l'autofinancement permet à l'entreprise de financer elle-même son activité, et plus précisément ses investissements.

En comptabilité de l'entreprise, l'autofinancement se calcule en ajoutant les bénéfices (après impôts) aux dotations des amortissements et en soustrayant les dividendes distribués aux actionnaires.

## Chapitre II : les modalités de financement des PME

Figure n°03 : schéma représentant les différents modes de financement



**Source :** conception personnelle à partir des informations de l'ouvrage, Pierre, Vernimmen. Finance d'entreprise. 14<sup>ème</sup> Ed, Dalloz, 2015.

### 1.1.2. Les Avantages et inconvénients de l'autofinancement

Comme toute source de financement, l'autofinancement présente des avantages et des inconvénients.

#### 1.1.2.1. Les avantages de l'autofinancement

L'autofinancement présente certains avantages :<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Carole, Bolusset. L'investissement. Ed Bréal. 2007, p.50-51.

## Chapitre II : les modalités de financement des PME

---

- sur le plan stratégique : l'autofinancement confère à l'entreprise un degré de liberté en matière de choix d'investissements.
- Sur le plan financier : l'autofinancement constitue un facteur d'indépendance financière appréciable, c'est-à-dire son coût financier est nul et elle ne rend pas dépendante à un tiers. Il est donc très intéressant pour l'entreprise de s'autofinancer car le coût de l'investissement est moindre et joue positivement sur la rentabilité en réduisant le poids des charges financières.

### 1.1.2.2. Les inconvénients de l'autofinancement

même si le financement propre ou l'autofinancement est avantageux pour les entreprises, il renferme quelques inconvénients qui peuvent nuire à l'entreprise. Ces inconvénients sont :<sup>1</sup>

- L'autofinancement n'apporte aucun allègement fiscal pour l'entreprise. Il n'est pas, par ailleurs, satisfaisant pour l'entrepreneur ou les associés puisque ces derniers verront leur bénéfice diminuer et risquant de ne percevoir aucun dividende.
- En réinvestissant ses bénéfices, l'entreprise est obligée de ne pas distribuer de dividendes entraînant des conflits d'agence entre actionnaires et dirigeants.
- Il n'est pas bon qu'une entreprise soit ainsi coupée des marchés financiers, que la mobilité du capital soit réduite et qu'elle soit obligée de recourir à des investissements dans des secteurs peu rentables.
- L'autofinancement est insuffisant pour couvrir tous les besoins de financement de l'entreprise. Celle-ci peut donc être conduite à chercher d'autres sources de financement. On parle alors de financement externe.

### 1.2. Le financement externe (direct et indirect)

Si elles ne peuvent ou ne veulent pas faire appel au financement interne, les entreprises doivent trouver des capitaux pour financer leurs investissements. Elles vont emprunter ou bien émettre des titres financiers (action et obligation). Ce financement externe peut être, soit indirect (les entreprises passent par des intermédiaires, les banques par exemple, pour emprunter les capitaux nécessaires), soit direct (les entreprises s'adressant directement aux marchés financiers).

---

<sup>1</sup> PATRICK, Serlooten. Fiscalité de financement des entreprises. Ed, economica, 1994, p.90.

## Chapitre II : les modalités de financement des PME

---

### 1.2.1. Le financement indirect « les emprunts bancaires »

Une possibilité simple pour l'entreprise de trouver à l'extérieur les capitaux indispensables à l'investissement est de recourir à l'emprunt bancaire. C'est d'ailleurs la solution la plus couramment utilisée par les PME. Il s'agit d'un financement indirect intermédiaire car la banque joue le rôle d'intermédiaire entre les prêteurs (épargnants, ménages ou entreprises) et les emprunteurs (entreprise à besoin de financement).

Les banques peuvent proposer à l'entreprise plusieurs solutions de financement de leurs investissements, dont :

#### 1.2.1.1. Les crédits à moyen terme

Les crédits à moyen termes ou crédits d'équipement sont d'une durée allant de deux(02) ans à sept(07) ans. Ils sont destinés à financer l'outil de production d'une PME ou l'outil de travail de certains professionnels tels que les médecins, les avocats ou les pharmaciens.

Le montant du crédit à moyen terme accordé par une banque ne dépasse pas 70% du coût de l'équipement ; le reste, appelé initial, est financé soit par les fonds propres de l'entreprise soit par un autre établissement<sup>1</sup>.

#### 1.2.1.2. Les crédits à long terme

Les crédits à long terme sont d'une durée allant de sept(7) à vingt(20) et sont destinés à financer les investissements des entreprises.

Ces crédits sont généralement accordés par une banque en concours avec un établissement spécialisé et leurs montants couvrent jusqu'à 80 pourcent du montant de l'investissement<sup>2</sup>.

Cependant, si l'entreprise ne satisfait pas aux exigences de la banque ou si celle-ci ne peut financer l'intégralité de ce qu'elle souhaite ou bien encore si les taux d'intérêt exigés mettent en danger la rentabilité de l'investissement, l'entreprise pourra alors se

---

<sup>1</sup>Oussaid, Aziz. Financement des petites et moyennes entreprises : cas des PME algériennes. Mémoire de magister en science économique, Tizi-Ouzou, université, Mouloud Mammeri, 2016, p.62.

<sup>2</sup> Op, cite, Oussaid Aziz. 2016, p.62.

## Chapitre II : les modalités de financement des PME

---

diriger vers un autre type de financement externe : le financement direct sur les marchés financiers.

### 1.2.2. Le financement direct : le recours aux marchés financiers

Pour répondre à ses besoins de financement, l'entreprise peut solliciter directement les agents à capacité de financement. Le lieu où s'effectue cette rencontre est le marché financier. Celui-ci constitue, en effet, le moyen par lequel l'entreprise dispose des capitaux nécessaires lui permettant de couvrir ses besoins de financement.

#### 1.2.2.1. L'émission d'action : l'augmentation de capital

Par cette opération, l'entreprise accroît cette composante essentielle des capitaux propres qu'est le capital social. Elle peut se traduire par un apport d'argent ou, au contraire, correspondre à une simple régularisation comptable sans mouvement de fonds<sup>1</sup>.

L'augmentation du capital peut se faire par apport nouveau en numéraire ou en nature, par incorporation de réserves ou par compensation de dettes.

#### 1.2.2.2. Augmentation du capital émis par apport nouveau

- Cette augmentation peut être en numéraire. Son objectif est d'émettre des actions nouvelles contre espèces. Ce type d'émission assure la modalité la plus courante d'une augmentation de capital.
- L'augmentation du capital peut être aussi en nature, c'est-à-dire par l'apport d'actif (en particulier immobilisés), pouvant être rémunéré par des actions nouvelles émises par l'entreprise au profit des apporteurs.

#### 1.2.2.3. Augmentation du capital émis par incorporation de réserve au capital émis

L'augmentation du capital par incorporation de réserve n'apporte aucune ressource nouvelle à l'entreprise. Ce genre d'opération ne constitue pas un moyen de financement. Les effets attendus sont d'abord comptables ; le compte de « réserve » est réduit et le compte « capital émis » est augmenté d'un montant équivalent.

---

<sup>1</sup> R, Gillet. J-P, Jobard. P, Navatte. P, Raimbourg. Finance : finance d'entreprise, finance de marché, diagnostic financier. 2<sup>ème</sup>ed Dalloz. 2003, p.177.

## **Chapitre II : les modalités de financement des PME**

---

Cette opération entraîne la modification de la composition des fonds propres et non leur total.

### **1.2.3. L'augmentation du capital par conversion de dettes**

Comme l'incorporation de réserves, l'augmentation du capital par conversion de dettes semble n'avoir aucune incidence sur le financement de l'entreprise. Il suffit de virer en capitaux propres des montants qui étaient auparavant dans des comptes de dettes.

#### **1.2.3.1. L'émission d'obligation : l'accroissement de l'endettement**

L'émission d'obligation correspond pour une entreprise au recours à l'emprunt obligataire qui peut être défini comme « un emprunt obligataire est un emprunt contracté par une société qui fait appel à de nombreux prêteurs (appelés obligataires ou souscripteurs). Les souscripteurs reçoivent, en contrepartie, des sommes prêtées, des titres appelés obligations<sup>1</sup>»

L'émission d'obligations correspond donc à un endettement à long terme pour l'entreprise donc elle diffère par conséquent radicalement de l'émission d'action : il s'agit ici d'être redevable à de nouveaux créanciers et non pas d'ouvrir son capital à de nouveaux propriétaires ; une action est un titre de propriété de l'entreprise, par contre, une obligation est un titre de dette ou de créance qui peut être émise soit par les Etats ou les entreprises ou encore par des organismes publics. L'obligation est achetée par les investisseurs en échange de promesse de paiement futur. L'emprunteur est celui qui émet l'obligation (l'émetteur) ; le prêteur est celui qui détient l'obligation. Il est appelé obligataire.

## **Section 2 : logique et comportement financier des PME**

Les PME obéissent à une logique financière divergente de celle des grandes entreprises et leur comportement financier est spécifique ; un comportement influencé par les caractéristiques de ce type d'entreprise et du propriétaire-dirigeant.

Pour mieux comprendre la logique et le comportement des PME, nous allons, dans cette 2<sup>ème</sup> section, présenter la place des PME dans la théorie financière, essayer d'analyser comment les décisions financières sont prises dans le contexte des PME.

### **2.1. La PME dans la théorie financière**

---

<sup>1</sup>Dov, Ogien. Pratique des marchés financiers. 2<sup>ème</sup> Ed, Dunod, Paris, 2007, p.141.

## Chapitre II : les modalités de financement des PME

---

Le peu de travaux de recherche abordant la finance des PME affirment que la théorie financière ne peut être adaptée dans le contexte de la PME et ne peuvent expliquer le comportement financier de ce type d'entreprise. Néanmoins, les théories modernes avec leur apport, expliquent certains éléments et comportements des PME. Il existe aux moins trois théories spécifiques et plus adaptées aux petites et moyennes entreprises.

### 2.1.1. Théorie financière standard pour les PME

Les théories financières classiques, dites standard tels que les modèles de Sharpe, Miller et Modigliani sont conçues essentiellement pour les grandes entreprises et leur application dans le contexte des PME sont limitée.

Selon ; Belletante, Levretto, et Parnaque, l'application de la théorie financière standard dans le contexte des PME présente les limites suivantes<sup>1</sup> :

- L'accès des PME au financement est plus difficile que celui des grandes entreprises.
- Les hypothèses de la théorie financière classique à savoir la perfection des marchés, l'absence d'asymétrie de l'information et l'absence des coûts de faillite et de transaction ne cadrent pas avec la réalité des PME qui activent dans un contexte imparfait.

En résumé, les auteurs affirment que la théorie financière standard n'explique pas la structure financière des PME. D'après, Bernard, Levretto, Parnaque, « *quel que soit l'intérêt des chercheurs à expliquer la théorie standard, le problème majeur reste celui de l'opérationnalisation et la vérification empirique.* »

### 2.1.2. L'apport de la théorie moderne

La théorie financière moderne est venue compléter les lacunes (manque) de la théorie standard critiquée par de nombreux auteurs. Plusieurs éléments négligés par la théorie standard (classique) sont intégrés pour donner naissance à d'autres théories dites modernes.

### 2.1.3. Asymétrie d'information et coût d'agence des PME :

Selon Belletante et Levretto, la théorie d'agence et la théorie de l'asymétrie de l'information peuvent être appliquées dans le contexte de la PME puisqu'elles mettent en évidence la divergence d'intérêt des propriétaires-dirigeants et de leurs partenaires et supposent

---

<sup>1</sup> B, Belletante. N, Levretto. B, Paraque. Diversité économique et mode de financement des PME. Ed l'harmattan. 2001, p.174-175-181.

## Chapitre II : les modalités de financement des PME

---

l'existence d'une forte asymétrie de l'information. Par ailleurs, le test effectué par Landstrom sur 207 PME suédoises montre que « la théorie de l'agence ne semble pas pouvoir donner une explication satisfaisante de la nature des relations entre investisseurs et le propriétaire-dirigeant, et par conséquent, ne permet pas d'expliquer la structure financière adoptée par les PME<sup>1</sup> ».

### 2.1.4. Théorie des compromis (static Trade of theory)

La théorie des compromis s'inscrit dans l'approche fondée sur la réalisation d'un compromis (arbitrage) entre les avantages fiscaux et les coûts liés à l'endettement, autrement dit les coûts de faillite.

L'application de cette théorie aux petites et moyennes entreprises est réfutée par certains auteurs comme le montrent Pettit et Singer (1985). Ils soulignent que cette approche fiscale est loin d'être appliquée aux PME parce que celles-ci sont moins susceptibles d'être profitables (rentables) et donc d'utiliser la dette afin de bénéficier d'un avantage fiscal<sup>2</sup>.

- les théories financières modernes fournissent les explications de certains facteurs et influencent la structure financière des PME, mais elles sont insuffisantes pour expliquer le comportement financier de ce type d'entreprise et de leurs propriétaires-dirigeants.

## 2.2. Les théories financières spécifiques aux PME

Au-delà de la théorie financière classique, certains développements telles que la théorie du choix managériale, la théorie du cycle de vie de l'entreprise ou encore la théorie de l'ordre hiérarchique (peckingordertheory-pot) permettent d'expliquer le choix de la structure de financement des entreprises en générale et des PME en particulier.

### 2.2.1. La théorie de choix managériale

La théorie managériale est sans doute, la mieux adaptée aux PME. Cette théorie montre le rôle des entrepreneurs dans la détermination de la structure de financement.

Barton et Matthews (1989) ont avancé des propositions de recherche quant aux choix de la structure de financement des PME dans un contexte de décision stratégique, à savoir : la

---

<sup>1</sup> José, St-Pierre. Gestion financière des PME : théorie et pratique. 2<sup>ème</sup> Ed, (en ligne). 1999, p.91. Format PDF. (Consulté le 07/05/2018)

<sup>2</sup> Philippe, Adair. Théorie du compromis versus théorie du financement hiérarchique : une analyse sur un panel de PME non cotée. 12<sup>ème</sup> congrès international francophone en entrepreneurial et PME, oct. 2014, Agadir, MAROC. P.3 (consulté le 06/05/2018).

## Chapitre II : les modalités de financement des PME

---

propension des dirigeants à accepter un haut niveau de risque, ses objectifs, ses désirs et préférences financières<sup>1</sup>.

Cette théorie met en évidence le rôle crucial du propriétaire-dirigeant qui est un aspect négligé par la théorie financière standard (classique).

### 2.2.2. La théorie de cycle de vie de l'entreprise

La théorie de cycle de vie stipule que l'entreprise suit un processus de développement bien déterminé : lancement- croissance- maturité et déclin.

Selon Berger et Udell (1998), la théorie de cycle de vie est mieux adaptée pour comprendre la structure financière des PME, puisqu'elle prend en compte leur diversité qui détermine la nature des besoins financiers, la disponibilité des ressources ainsi que le coût des capitaux<sup>2</sup>.

Cette théorie montre l'apparition de certaines sources de financement lorsque la taille de l'entreprise augmente, mais aussi la disparition d'autres sources plus informelles et qui sont spécifiques aux PME.

### 2.2.3. La théorie de l'ordre hiérarchique

La théorie de l'ordre hiérarchique (pecking order), initiée par Myers et Majluf (1984), stipule que le choix de financement étant principalement déterminé par le niveau d'asymétrie d'information. Les dirigeants adoptent une politique financière qui vise à minimiser les coûts associés à cette asymétrie et ils préfèrent le financement interne au financement externe<sup>3</sup>, selon l'ordre suivant : l'autofinancement, l'endettement puis l'augmentation de capital.

Cette théorie semble mieux traduire la réalité des PME et des propriétaires-dirigeants du fait de la difficulté et des coûts d'accès aux marchés financiers, du désir d'autonomie et d'indépendance financière, ainsi que de l'attitude du propriétaire-dirigeant face au risque.

- A cet effet, les développements théoriques récents nous offrent plusieurs approches pertinentes pour analyser les structures du financement des PME et voir leur influence sur la valeur, le risque et la survie des entreprises.

---

<sup>1</sup>Jossé, St-Pierre. Gestion financière des PME : théorie et pratique. 2<sup>ème</sup> Ed, (en ligne). 1999, format PDF. (Consulté le 07/05/2018).

<sup>2</sup>Jossé, St-Pierre. Op cit. 1999, (en ligne).

<sup>3</sup> Philippe, Adair. Op, cit. 2014 (en ligne). P.5

### 2.3. Les PME et les décisions financières

Les décisions financières sont les plus importantes décisions que prennent les entreprises. Ces décisions ont principalement un rôle de contrôle et d'accompagnement et permettent une meilleure allocation des ressources et de création de valeur pour l'entreprise.

Les décisions financières d'une entreprise peuvent être divisées, selon l'horizon temporel, en deux catégories : des décisions à court terme, relatives à la gestion du fonds de roulement, de la caisse et des dettes d'exploitations ; des décisions à long terme, relatives à l'investissement au financement et à la distribution de dividendes. Ces dernières sont des décisions stratégiques pouvant modifier la structure financière de l'entreprise et son orientation.

#### 2.3.1. Décisions d'investissements dans le contexte des PME

L'investissement est au cœur des décisions des entreprises car il engage l'entreprise dans le long et moyen terme. Au sens large, l'investissement se définit comme étant « toute dépense qui conduit à l'acquisition ou à la constitution d'un actif en vue de créer de la valeur<sup>1</sup> ».

L'investissement se décompose en plusieurs types à savoir : l'investissement matériel et l'investissement immatériel.

##### 2.3.1.1. L'investissement matériel

Il correspond à la création ou à l'acquisition des biens de production durables. On distingue 3 formes :

- **L'investissement de remplacement** : Il constitue le remplacement des actifs usés ou obsolètes, Il ne fera en fait qu'acheter des biens de production identiques à ceux qu'elle possédait déjà.
- **L'investissement de productivité** : Il consiste à augmenter la productivité de l'entreprise en réduisant les coûts ; Il s'agit par exemple d'acheter une nouvelle machine plus performante, d'intégrer des progrès techniques lui permettant de produire plus vite et mieux.
- **L'investissement de capacité** : Si l'entrepreneur cherche simplement à augmenter son volume de production, on dira qu'il réalise un investissement de capacité. L'achat de nouvelles machines lui permettra de produire tout simplement plus.

---

<sup>1</sup> Gérard, Charreaux. Finance d'entreprise. 2<sup>ème</sup>ed, EMS, 2000, p.28.

## Chapitre II : les modalités de financement des PME

---

### 2.3.1.2. L'investissement immatériel

On pourrait définir l'investissement immatériel comme toute dépense destinée à produire des effets pendant plus d'un an ; et ne se concrétisant pas sous forme d'un bien physique. Ce sont des dépenses des entreprises orientées vers des buts nouveaux, donc comprenant un certain risque. Elles peuvent viser à produire plus, mieux ou différemment ou bien viser à acquérir de nouvelles connaissances, par exemple : la recherche-développement (R-D), l'achat de brevets, la formation, l'achat de logiciels et enfin la publicité-marketing<sup>1</sup>.

La prise de décision d'investissement est un long processus d'analyse et nécessite une réflexion, les grandes entreprises utilisent différentes techniques pour leurs choix d'investissement. Dans le contexte des PME, cette décision s'appuie généralement sur deux points essentiels : l'anticipation de l'entrepreneur et l'importance du coût d'investissement.

### 2.3.2. Décision de distribution de dividendes :

Les dividendes constituent le principal élément de la politique de distribution que l'entreprise met en œuvre pour satisfaire ses actionnaires. Ce n'est toutefois pas le seul, Les sociétés disposent de plusieurs autres moyens pour permettre à leurs actionnaires de bénéficier d'avantages monétaires ou non monétaires à savoir : la distribution en numéraires ou en nature ou bien en action.

Les entreprises peuvent utiliser les dividendes pour l'achat de leurs actions comme la fait l'entreprise Boeing en 1976, a dépensé 718 millions d'euros pour racheter ces propres actions. Les fonds utilisés lors de cette opération de rachat ont été redistribués aux actionnaires.<sup>2</sup>

Les petites et moyennes entreprises ne distribuent que rarement des dividendes de fait que ces entreprises soient le plus souvent dirigées par leur propriétaire.

### 2.3.3. Décision de financement

La décision de financement recevoir 2 types majeurs de décisions à savoir<sup>3</sup> :

---

<sup>1</sup> Carole, Bolusset. Op, cit, 2007, p, 16.

<sup>2</sup> A, Damodaran. Finance d'entreprise, théorie et pratique. Ed de Boeck, 2004, p.934.

<sup>3</sup> Gérard, Charreaux. Op, cit, 2000, p.26.

## **Chapitre II : les modalités de financement des PME**

---

Le choix de la structure de financement : c'est-à-dire de la répartition entre les capitaux apportés par les actionnaires et les créanciers financiers. Cette décision influence de façon déterminante le niveau de risque supporté par les actionnaires : une augmentation de l'endettement accroît le risque pour ces derniers.

Le choix entre le financement interne et externe : détermine le partage de la valeur du risque entre actionnaires et créanciers ainsi que le contrôle de l'entreprise.

Dans le cas des PME, cette décision est influencée par plusieurs facteurs tels que la capacité financière, l'accès aux financements et les objectifs de l'entrepreneur.

### **Section 03 : Le financement des PME en Algérie par les dispositifs d'aide à la création et au de développement**

Ayant compris le rôle que peuvent jouer les petites et moyennes entreprises dans l'absorption du chômage et la création de la richesse, l'Etat algérien a engagé des politiques en faveur de ces entreprises en créant des institutions de soutien à la création et au développement des PME.

Ces agences sont censées apporter un appui important en termes d'accompagnement des promoteurs et de formalisation de leur activité. Il s'agit de l'ANDI, l'ANSEJ, CNAC et de l'ANGEM.

La création de l'entreprise est un instrument de développement économique qui permet en outre la création de la richesse, de l'amélioration de la croissance locale et nationale, de lutter contre le chômage... pour ce dernier le gouvernement algérien a décidé de mettre en place plusieurs dispositifs de réinsertion professionnelle à savoir le dispositif CNAC, ANGEM et ANSEJ.

#### **3.1.Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) :**

Depuis sa création en 1994, en tant qu'institution publique de sécurité sociale, (sous tutelle du ministère de l'emploi, du travail et de sécurité sociale) ayant reçu pour vocation d'atténuer ou « amortir » les effets sociaux consécutifs aux licenciements massifs de travailleurs salariés du secteur économique décidés en application du plan d'ajustement structurel (PAS),

##### **3.1.1. Mission du caisse nationale d'assurance chômage (CNAC)**

## Chapitre II : les modalités de financement des PME

La CNAC a connu différentes étapes dans son parcours, toutes caractérisées à chaque fois par la prise en charge de missions nouvelles qui lui sont confiées par les pouvoirs publics :

### 3.1.1.1. L'indemnisation du chômage

L'indemnisation du chômage est la première mission de CNAC dès sa création en 1994, par la mise en application du régime juridique d'indemnisation du chômage (N°94-11 du 26 mai 1994) au profit des travailleurs salariés ayant perdu involontairement leurs emplois pour des motifs économiques, d'après les statistiques parmi les 189.830 allocataires pris en charge, 176.769 (soit 94 pourcent du total des allocataires admis) ont épuisé leur droit à la fin de 2006. La plus grande partie des entrées à l'assurance chômage s'étant produite entre 1996 et 1999, période de mise en œuvre intensive des mesures prévues par le PAS.

### 3.1.1.2. Mesures actives

A partir de 1988 et jusqu'en 2004, la CNAC met en œuvre, les mesures actives destinées à la réinsertion des chômeurs allocataires à savoir l'aide à la recherche d'emploi et l'aide au travail indépendant par un personnel spécialement recruté et formé, et dans des centres dotés d'infrastructures et d'équipement également destinés à cette fin.

### 3.1.1.3. L'aide à la création d'activité pour les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans

Dans le cadre du plan de soutien à la croissance économique (PSCE) et de l'application

du programme du président de la république consacré à la lutte contre le chômage et la précarité, la CNAC s'est employée en priorité à la mise en œuvre du décret exécutif N° 04-02 du 3 janvier 2004 modifié et complété par le décret exécutif N°106158 du 20 juin 2010 fixant les conditions et les niveaux d'aides accordées aux chômeurs promoteurs, âgés de 30 à 50 ans.

### Mode de financement

**Figure n°04** : Le mode de financement est triangulaire de la CNAC

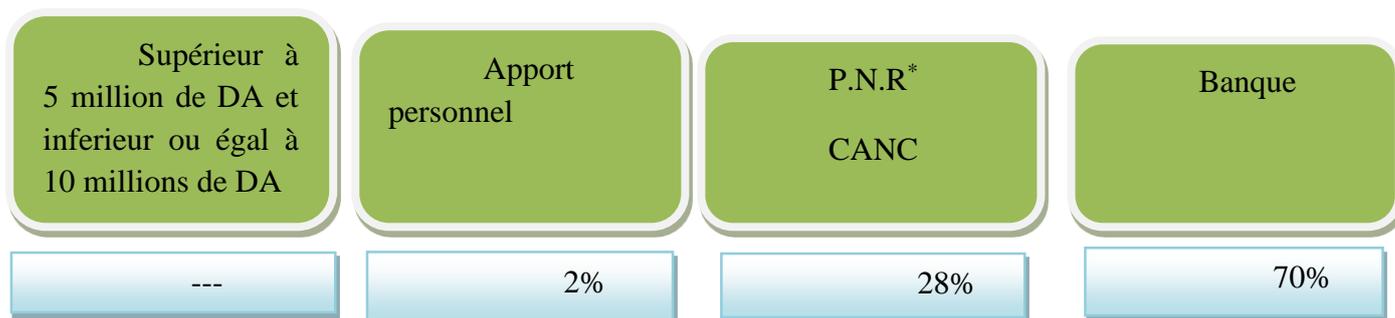
Le mode de financement est triangulaire et se présente selon 2 niveaux comme suit :

*Niveau 1* :

Inferieur ou égal à 5 millions de	Apport personnel	P.N.R* CNAC	Banque
---	1%	29%	70%

## Chapitre II : les modalités de financement des PME

Niveau2 :



\*Prêt non rémunéré

### 3.2. Présentation du l'ANSEJ

L'ANSEJ a été Créée en 1996, c'est le dispositif le plus important en Algérie et le plus sollicité. L'ANSEJ est un organisme doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière destinée au soutien et à l'emploi des jeunes chômeurs âgés entre 19 et 35 ans (quand le projet génère plus de 03 poste d'emplois y compris celui de gérant, l'âge limite pourra être porté à 40ans) en leur offrant des avantages fiscaux et financiers pour la création d'emplois.

L'ANSEJ dispose d'un réseau de 51 antennes, implantées dans toutes les wilayas du pays, ainsi que des annexes situées dans les grandes localités.

L'ANSEJ a pour objectifs :

- Favoriser la création et l'extension d'activité de biens et de services par les jeunes promoteurs.
- Encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'entrepreneuriat.

Les principales missions de l'ANSEJ sont<sup>1</sup> :

- Mettre à la disposition des jeunes promoteurs toute information économique, technique, législative et réglementaire relative à leurs activités.
- Développer des relations avec les différents partenaires du dispositif (banque, impôts, CNAS et CASNOS, etc.)
- Développer un partenariat intersectoriel pour l'identification des opportunités d'investissement –divers secteurs.

<sup>1</sup>Www. Ansej.org.dz

## Chapitre II : les modalités de financement des PME

- Assurer une formation sur la technique de gestion de la micro-entreprise au profit des jeunes promoteurs.
- Encourager toute autre forme d'actions et de mesures pour la promotion de la création et l'extension d'activité.

Le mode de financement de l'ANSEJ est de deux formes : financement triangulaire (prêt ANSEJ/apport personnel/ prêt bancaire) et financement mixte (apport personnel/ prêt ANSEJ) pour des projets d'investissement (création ou extension d'entreprise) ne dépassants pas dix (10) million de Dinars. Le prêt ANSEJ est à long terme et sans intérêts, le montant de l'apport personnel vari en fonction du montant du projet.

Depuis sa création jusqu'à fin 2019, l'ANSEJ a financé 3 230 633 projets d'investissement répartis sur plusieurs secteur comme le montre le tableau suivant :

**Tableau n° 11:** Répartition des projets financés par Secteur d'Activité depuis la création au 31 Décembre 2019

Secteur d'Activité	Projets financés	%	Nombre d'emplois correspondants	Montant d'investissement (DA) d'une micro	Coût moyen de l'emploi (DA)	Coût moyen d'une micro
Agriculture	58 141	15%	137 498	216 230 359 728	1 572 607	3 719 068
Artisanat	43 130	11%	126 514	110 871 903 821	876 361	2 570 645
BTPH	34 889	9%	101 121	134 870 488 891	1 333 754	3 865 702
Hydraulique	560	-	2 057	3 323 563 996	1 615 734	5 934 936
Industrie	27 352	7%	78 721	129 921 151 276	1 650 400	4 749 969
Maintenance	10 573	3%	24 350	29 204 228 877	1 199 352	2 762 152
Pêche	1 131	0,29 %	5 549	7 499 507 851	1 351 506	6 630 865
Profession libérale	11 917	3%	26 714	32 084 560 550	1 201 039	2 692 335
Services	108 561	28%	252 806	354 292 552 702	14 04 400	3263 534
Transport frigorifique	13 385	3,5%	24 132	33 767 158 812	1 399 269	2 522 761

## Chapitre II : les modalités de financement des PME

Transport de marchandise	56 530	14,7 %	96 237	145 557 153 559	1 512 486	2 574 866
Transport de voyageurs	18 997	5%	43 698	46 707 206 849	1 068 864	2 458 662
<b>Total</b>	<b>385 166</b>	<b>100%</b>	<b>919 397</b>	<b>1 244 329 836 912</b>	<b>1 353 420</b>	<b>3 230 633</b>

**Source** : Bulletin d'information statistique de l'entreprise, N°36, édition Avril 2020, p26.

Selon le tableau ci-dessus, le secteur qui a bénéficié des prêts accordés par l'ANSEJ au créateur d'emploi est le secteur de service avec 108 561 projets

### 3.3.L'agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM)

L'agence nationale de gestion de micro crédit est créée en 2004 par le décret exécutif N°0414 du 22/01/2004. Elle vise toute personne âgée plus de 18 ans souhaitant développer une activité par l'achat de matières première ou par l'acquisition de petits équipements et de matière.

L'ANGEM finance la création et l'exploitation des petites entreprises avec deux programmes différents pouvant résumer dans le tableau ci-dessou

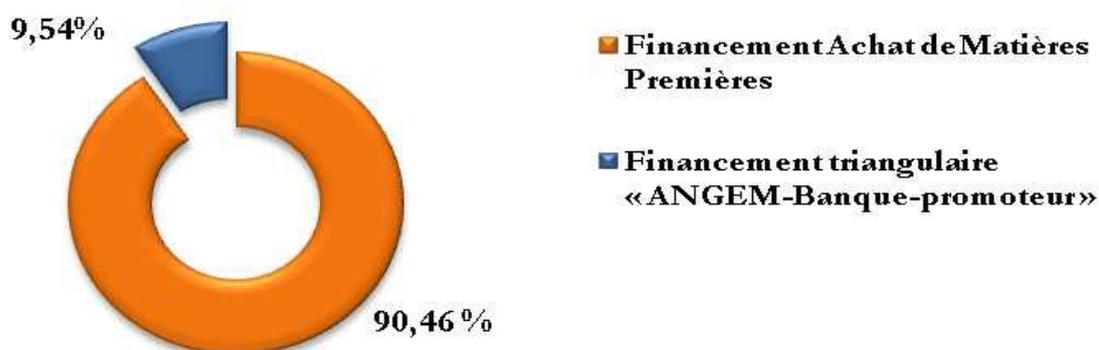
**Tableau n° 12:** les différents programmes de financement proposés par l'ANGEM

Programme de l'ANGEM	Montant	Type de financement	Crédit bancaire	Apport personnel	PNR ANGEM
Acquisition de petits matériels et MP de démarrage	1.000.000DA	Triangulaire	70%	05% 03% pour les régions du Sud	25% 27% pour les régions du Sud
L'achat de MP	100.000 DA 250.000 DA pour les régions du Sud	Mixte	Néant	10%	90%

## Chapitre II : les modalités de financement des PME

Source : conception personnelle à partir des informations du site officiel de l'ANGEM  
www.angem.dz

Figure n° 05: les différents programmes de financement proposés par l'ANGEM



Source : conception personnelle à partir du tableau n°12.

Le mode de financement de l'ANGEM est triangulaire. Il est destiné au financement de l'acquisition de petits matériels et matières premières pour le démarrage

Tableau n° 13: Crédits octroyés par type de financement (Cumul de 2005 au 31/12/2019)

Type de financement	Nombre	%	Emplois créés
Financement Achat de Matières Premières	832 247	90,46%	1 219 080
Financement triangulaire «ANGEM-Banque-promoteur»	87 738	9,54%	133 090
<b>Total</b>	<b>919 985</b>	<b>100%</b>	<b>1 352 170</b>

Source : Bulletin d'information statistique de l'entreprise, N°36, édition Avril 2020, p22.

Tableau n° 14: Crédits octroyés par secteur d'activité (Cumul de 2005 au 31/12/2019) (Montants DA)

Secteur d'activités	Nombre de prêts octroyés	Montants accordés	Part (%)
Agriculture	125 301	8 437 926 881	13,62%
TPI	364 837	18 172 615 893	39,66%
BTP	79 897	6 803 178 174	8,68%

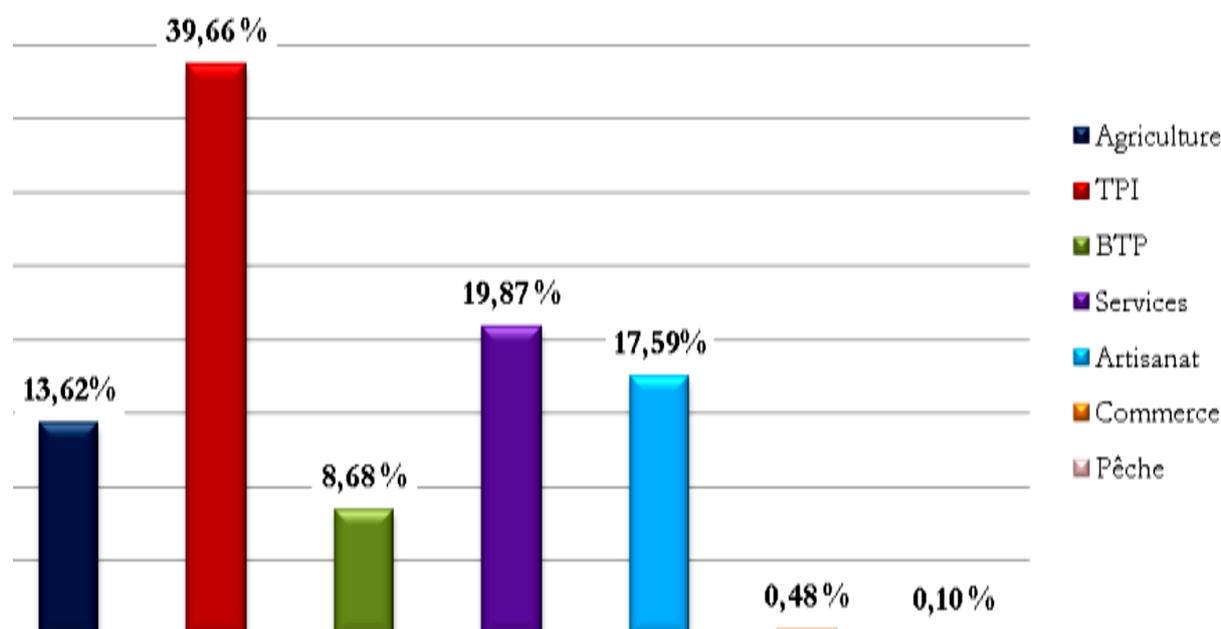
## Chapitre II : les modalités de financement des PME

Services	182 806	16 756 968	19,87%
Artisanat	161 857	9 309 463 337	17,59%
Commerce	4 404	1 097 870 769	0,48%
Pêche	883	115 842 560	0,10%
<b>Total</b>	<b>919 985</b>	<b>60 693 865</b>	<b>100%</b>

Source : Bulletin d'information statistique de l'entreprise, N°36, édition Avril 2020, p23.

Par secteur d'activité, les TPI (Très Petites Industries), les services, l'artisanat et l'agriculture sont les secteurs ayant bénéficié de la majorité des prêts octroyés avec près de 91% du total.

Figure n° 06: Projets créés dans le cadre de l'ANGEM jusqu'à 2019



Source : Elaboré par nous même à partir du tableau n° 14.

La répartition des PME par tranche d'activité a ressorti que les TPI (Très Petites Industries) est le premier secteur ayant bénéficié des prêts octroyés avec un taux de 39,66%, suivi par les services (19,87%), l'artisanat et l'agriculture successivement avec 17,59% et 13,62%. Cependant le commerce et le secteur de la pêche leur part est très maigre.

### 3.4.1. Les mesures d'appui et de soutien à l'innovation dans les PME en Algérie

## Chapitre II : les modalités de financement des PME

---

Le programme de soutien et de promotion de la PME/PMI est piloté par le Ministère de la PME et de l'artisanat. La mesure phare de ce programme a été la promulgation, en décembre 2001, de la loi d'orientation de la promotion de la PME/PMI. Cette loi fixe les mesures d'aide et de soutien à la promotion de la PME, ainsi que des mesures d'aide aux PME innovantes. Ces dernières sont diverses et multiples. Nous citerons, à titre d'exemple, la création des réseaux régionaux de la recherche-innovation, l'élaboration des supports documentaires tels que les cahiers de charge national et l'annuaire des compétences des PME innovantes, la formation des managers des PME, la formation du personnel chargé de l'innovation et de l'organisation des concours nationaux.

Cette loi prévoit l'établissement de centres de facilitation des diverses procédures de création, information, orientation et accompagnement des entreprises, l'édification d'un système d'information permanent, la constitution de pépinières d'entreprises PME, l'élaboration de la carte d'implantation des PME, la création de l'observatoire de l'innovation, la création et le renforcement des centres techniques et la mise en place d'un fonds de garantie de crédits (FGAR).

### 3.4.2. Le programme MEDI

Parallèlement et dans le cadre du programme MEDA1, le processus de mise en place d'un fonds de garantie de mise à niveau (FOGAM) a reçu une dotation initiale de 22 millions d'euros. Les textes d'application (décret exécutif) ont été publiés deux années plus tard. Il s'agit du décret du 25 février 2003 portant statut-type des pépinières d'entreprises, de celui concernant les centres de facilitation des PME, de celui portant sur le fonctionnement du Conseil national exécutif pour la promotion de la compétitivité et enfin de celui fixant les attributions du Ministère des PME et de l'artisanat.

Le travail de soutien et de promotion de la PME se fait aussi en coopération avec des intervenants étrangers, soit dans le cadre multilatéral soit dans un cadre bilatéral. Les partenaires du Ministère des PME et de l'artisanat dans les programmes d'appui au développement de la PME sont :

- L'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) dont le programme porte essentiellement sur la mise à niveau, l'appui financier au FGAR et l'appui institutionnel au profit du Conseil national consultatif pour la promotion de la PME,

## Chapitre II : les modalités de financement des PME

---

- L'agence française de développement (AFD) dont l'activité de coopération porte sur la création d'une société de leasing et l'ouverture d'une ligne de crédit et d'appui aux PME exportatrices.

- **Favoriser l'accès au financement**

Le cadre légal et réglementaire de l'accès au financement est resté pratiquement inchangé ces dernières années. Une réforme récente a été la modernisation, en septembre 2015, du Registre de crédit (Centrale de risques) qui inclut désormais des informations sur les ménages et le crédit à la consommation.

Le Registre du crédit, qui a plus de 20 ans, est aujourd'hui mieux à même de gérer les risques pour le système financier et d'aider les ménages à éviter le surendettement, contribuant ainsi à l'expansion du crédit à la consommation. Toutefois, les dispositions du décret ayant conduit à cette réforme s'appliquent aux prêts de 60 mois maximum, ce qui implique que les prêts à plus long terme pouvant financer des investissements productifs réalisés par des entrepreneurs ou des petites entreprises ne sont pas inclus dans le registre des crédits. En outre, selon les consultations réalisées pour les besoins de cette évaluation intermédiaire, le Registre de crédit n'inclut que les prêts supérieurs à 2 millions de dirhams (près de 189 000 euros). Ce chiffre relativement élevé entraînerait l'exclusion de plusieurs entrepreneurs et micro entreprises ayant accès à de plus petits prêts.

De plus, aucun effort n'est fait pour créer un bureau de crédit ou pour améliorer le registre des biens mobiliers. Cela indique que les progrès en matière d'accès à l'information sur le crédit demeurent limités par rapport au reste de la région.

L'une des principales mesures prises par l'Algérie ces dernières années a été la promulgation de la loi 1702 de 2017 sur les PME, qui définit officiellement plusieurs aspects importants pour l'élaboration des politiques de soutien aux PME, à savoir :

- Une définition officielle des micro-, petites et moyennes entreprises ;
- Les mécanismes de soutien aux PME ;
- des mesures visant à promouvoir l'externalisation (sous-traitance) par des PME dans le cadre des efforts de développement industriel et de substitution aux importations ;
- et le développement d'un système d'information économique des PME (Observatoire des PME).

## Chapitre II : les modalités de financement des PME

En ce qui concerne l'établissement d'une définition officielle des PME, la loi sur les PME s'appuie sur un certain nombre de principes et de pratiques internationales, en particulier les suivantes

L'identification des PME en tant qu'entités commerciales produisant des biens et des services, quel que soit leur statut (responsabilité limitée, société constituée, entrepreneur individuel, etc.).

- La combinaison de critères d'emploi et financiers pour mieux identifier et cibler les PME opérant dans différentes activités ou secteurs économiques.

- L'inclusion de critères d'indépendance (par exemple, une PME ne devrait pas être détenue à plus de 25 % par une autre entité, elle ne devrait pas être détenue à plus de 49 % par une société de capital-investissement, etc.)

L'adoption de la loi 1702 sur les PME fait de l'Algérie la seule économie MED dotée d'une définition à part entière des PME officiellement inscrite dans la législation.

**Tableau n°15** : Garanties CGCI-PME au 31-12-2019 par tranche de crédit

	<b>Tranche de crédit</b>	<b>Nbre Dossiers</b>	<b>%</b>	<b>Montant crédit</b>	<b>%</b>
<b>Répartition par tranche de crédit</b>	<b>MT Crédit % 0 ≤ 30 MDA</b>	1 033	62%	14 792 865 335,11	17%
	<b>30 ≤ 100 MDA</b>	381	23%	22 614 984 526,41	26%
	<b>+ 100 MDA</b>	257	15%	49 531 892 112,05	57%

**Source** : Bulletin d'information statistique de l'entreprise, N°36, édition Avril 2020, p21.

La répartition du volume globale des crédits garantis repris dans le tableau, ci-dessus, laisse apparaître une forte proportion du nombre des crédits inférieurs à 30 millions de DA qui représente 62% du portefeuille de garanties au 31-12-2019, correspondant en termes financiers à seulement 17% des crédits garantis.

Cet ordre de grandeur (62%) confirme les dernières statistiques du Ministère de l'Industrie et des Mines (98% du tissu des PME algériennes sont constitués de très petites entreprises (TPE)), et l'existence d'un marché très important qui renferme de nombreuses TPE /PME éligibles au dispositif de la Garantie de Caisse. Les statistiques ci-dessus sont édifiantes à cet égard.

## Chapitre II : les modalités de financement des PME

---

Une proportion assez significative de la tranche des crédits égale ou supérieure à 30 Millions DA, qui représente, en termes physiques 38% (23%+15%) du nombre total des dossiers garantis, et une plus grande proportion en termes financiers, soit 83 % (26%+57%) du montant total des crédits garantis.

Le taux relatif à la tranche supérieure à 100 MDA, en nombre (15%) est peu significatif par rapport au taux en valeur qui représente à lui seul 57% des engagements de la Caisse. <sup>1</sup>

L'Algérie s'oriente vers une nouvelle organisation ayant pour pierre angulaire la création et le développement des petites et moyennes entreprises. Cette fois, la stratégie de développement est basée sur la promotion de l'entrepreneuriat privé par la multiplication des PME/TPE. Il a été institué une agence nationale pour la promotion et le suivi de l'investissement (APSI), une agence publique chargée de l'assistance de localisation et de promotion des investissements (CALPI). Ces derniers ont été mis en place à l'échelle locale en vue d'assister les investisseurs dans le domaine foncier. Le dispositif créé n'a toutefois pas contribué à la relance de l'investissement privé. Le constat de carence a débouché sur la révision du dispositif institutionnel mis en place à travers la promulgation, en 2001, de deux textes législatifs fondamentaux : l'ordonnance relative au développement de l'investissement.<sup>2</sup>

Les pouvoirs publics ont mobilisé divers moyens à savoir :

- Création d'un fonds de garantie des prêts bancaires accordés aux PME ;
- Création du fonds d'appui à l'investissement ;
- Création de la caisse de garantie des crédits d'investissement ;
- Création du fonds de promotion de la compétitivité industrielle ;
- Mise en place du programme national de mise à niveau des PME face aux exigences du libre-échange et la mise en œuvre des accords d'association avec l'Union européenne ;
- Mise en œuvre des programmes de micro-entreprises et du microcrédit et un fonds de garantie des risques liés aux microcrédits.

---

<sup>1</sup> Bulletin d'information statistique de l'entreprise, N°36, édition Avril 2020, p21.

<sup>2</sup> Ordonnance n°01-03 du 20/08/2001, la loi n°01-18 du 12 décembre 2001, portant l'orientation et la promotion de la PME.

## **Chapitre II : les modalités de financement des PME**

---

### **Conclusion**

Au terme de ce chapitre, nous pouvons affirmer que les petites et moyennes entreprises disposent de diverses sources de financement à savoir le financement interne et/ou externe leur permettant de faire face à leurs besoins.

Un certain nombre de théories telles que la théorie managériale, la théorie d'ordre hiérarchique et la théorie de cycle de vie se sont intéressées à éclairer la problématique de financement et à analyser le comportement financière des PME ainsi que la prise de décision financière dans ces entreprises.

Les structures financières en Algérie sont des agences chargées de l'exécution des politiques publiques d'aide et de soutien à la création et au développement des entreprises de petites et moyennes dimensions à savoir : l'ANDI, l'ANSEJ, l'ANGEM et la CNAC.

**Chapitre III : opération de  
financement d'un investissement par  
la CNAC**

## **Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC**

---

### **Introduction**

Face à l'aggravation du chômage, des programmes de lutte contre le chômage ont été mis en œuvre, pour améliorer le fonctionnement du marché du travail. Toutes sortes de mécanismes d'accès à l'emploi différent l'un de l'autre, par rapport à leurs origines de création et leurs degrés d'efficacité.

Les programmes d'investissements pour la relance de l'emploi sont plus que nécessaires notamment à travers les dispositifs de soutiens à la création d'activités dans la cadre de la petite et moyenne entreprise et aussi le développement du secteur privé sur tous les plans économiques.

Dans cette perspective, le pouvoir public a fait bénéficier les chômeurs par la mise en place d'un dispositif qui est devenu opérationnel depuis le 01 janvier 2004, c'est le « dispositif de soutien aux chômeurs promoteur dont l'âge se situe entre 35 ans et 50 ans.

# Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC

---

## Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil : CNAC

La création de l'entreprise est un instrument de développement économique qui permet en outre la création de la richesses, de l'amélioration de la croissance locale et nationale, de lutter contre le chômage... pour ce dernier le gouvernement algérien a décidé de mettre en place plusieurs dispositifs de réinsertion professionnelle à savoir le dispositif CNAC (caisse nationale d'assurance chômage ) qui permet de prendre en charge tous les salariés ayant perdu leurs postes d'emplois involontairement pour des raisons économiques.

### 1.1. Historique

Depuis sa création en 1994, en tant qu'institution publique de sécurité sociale, (sous tutelle du ministère de l'emploi, du travail et de sécurité sociale) ayant reçu pour vocation d'atténuer ou « amortir » les effets sociaux consécutifs aux licenciements massifs des travailleurs salariés du secteur économique décidés en application du plan d'ajustement structurel (PAS), la CNAC a connu différentes étapes dans son parcours, toutes caractérisées à chaque fois par la prise en charge des missions nouvelles qui lui sont confiées par les pouvoirs publics :

#### 1.1.1. L'indemnisation du chômage

L'indemnisation du chômage est la première mission de CNAC dès sa création en 1994, par la mise en application du régime juridique d'indemnisation du chômage (N°94-11 du 26 mai 1994) au profit des travailleurs salariés ayant perdu involontairement leurs emplois pour des motifs économiques, d'après les statistiques parmi les 189.830 allocataires pris en charge, 176.769 (soit 94 pourcent du total des allocataires admis) ont épuisé leur droit à la fin de 2006. La plus grande partie des entrées à l'assurance chômage s'étant produite entre 1996 et 1999, période de mise en œuvre intensive des mesures prévues par le PAS.<sup>1</sup>

#### 1.1.2. Mesures actives

A partir de 1988 et jusqu'en 2004, la CNAC met en œuvre, les mesures actives destinées à la réinsertion des chômeurs allocataires à savoir l'aide à la recherche d'emploi et l'aide au travail indépendant par un personnel spécialement recruté et formé- **Les conseillers**

---

<sup>1</sup> [www.cnac.dz](http://www.cnac.dz), consulté le 03/01/2021, à 22 :37.

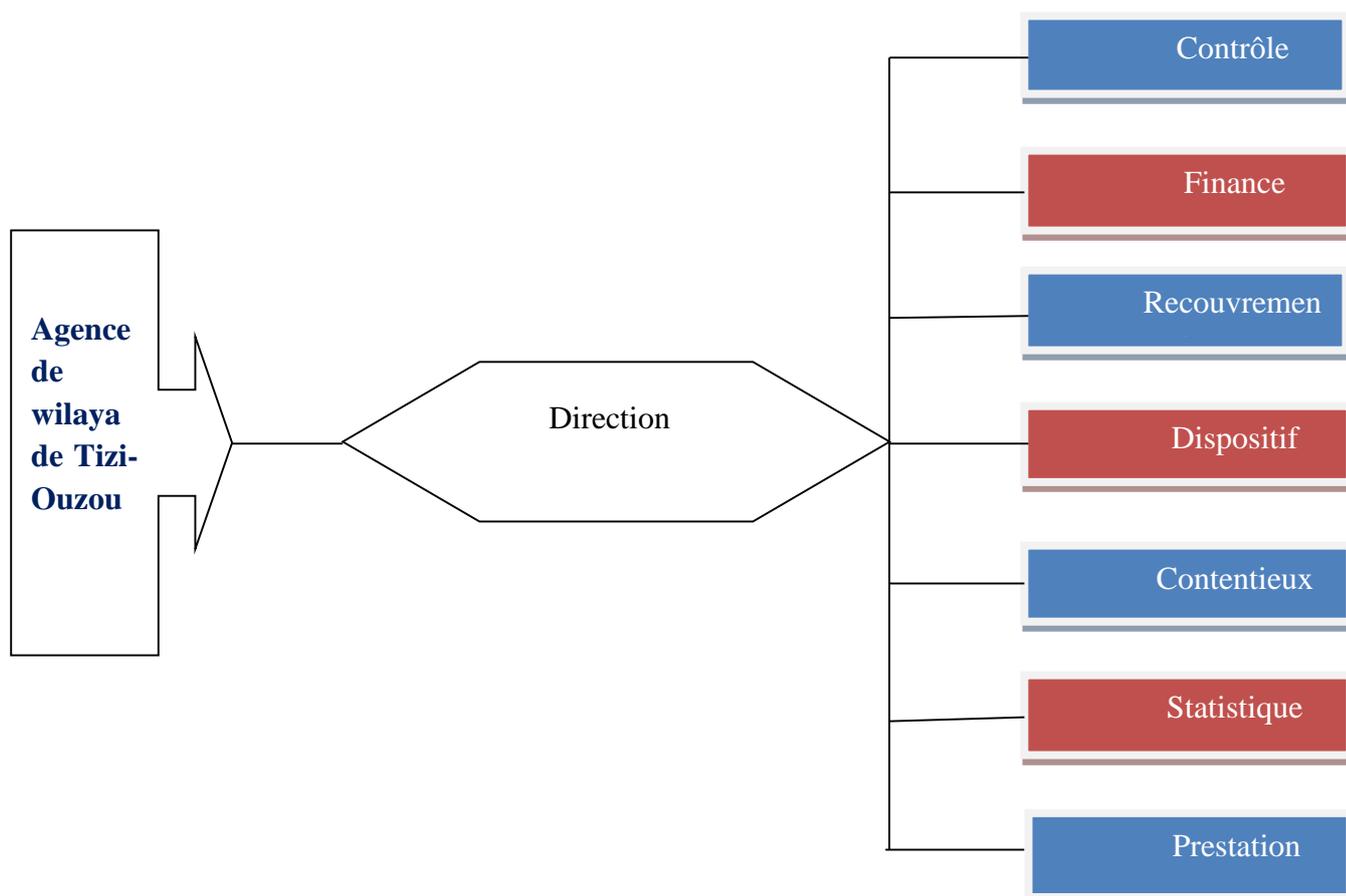
## Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC

**animateurs-** et dans des centres dotés d'infrastructures et d'équipement également destinés à cette fin.

### 1.1.3. L'aide à la création d'activité pour les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 :

Dans le cadre du plan de soutien à la croissance économique (PSCE) et de l'application du programme du président de la république consacré à la lutte contre le chômage et la précarité, la CNAC s'est employée en priorité à la mise en œuvre du décret exécutif N° 04-02 du 3 janvier 2004 modifié et complété par le décret exécutif N° 106158 du 20 juin 2010 fixant les conditions et les niveaux d'aides accordées aux chômeurs promoteurs, âgés de 30 à 50.

**Figure n°07 :** Organigramme de champ d'étude (agence de wilaya de Tizi-Ouzou)



## **Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC**

---

### **1.2. Les missions de la CNAC**

#### **1.2.1. L'assurance chômage**

Sitôt réduit à la situation de chômeur pour cause économique, le premier besoin de chacun consiste à retrouver un statut et à s'assurer un revenu. Répondre à ce besoin immédiat et primordial, c'est le premier métier et en quelque sorte la raison d'être de la CNAC, qui au titre de l'assurance chômage.

#### **1.2.2. La formation reconversion**

Pour dépasser le seul rôle de gestionnaire passif des prestations et améliorer l'employabilité, c'est-à-dire les chances de retrouver un emploi, de ses allocataires, la CNAC, en association avec les institutions nationales chargées de la formation professionnelle, leur fournit l'occasion et les moyens de :<sup>1</sup>

- Améliorer leurs qualifications professionnelles en vue de les aider à se réinsérer dans le marché du travail.
- Développer des formations bien ciblées et porteuses avec un contenu et une pédagogie adaptés à leur pré-requis professionnels.

#### **1.2.3. Les centres de recherches d'emploi**

Les centres de recherches d'emploi (CRE) sont des structures de la CNAC qui permettent aux personnes désirant retrouver un emploi salarié de bénéficier d'une méthode de soutien et de recherche de groupe basée sur les techniques modernes d'aide au retour à l'emploi.

Cette méthode a pour but de rendre le chercheur d'emploi autonome dans sa démarche de réinsertion professionnelle dans le marché du travail avec plus de confiance en soi, afin de valoriser d'avantage ses aptitudes dans ce marché en maîtrisant mieux les données qui en découlent.

#### **1.2.4. Les centres d'aide au travail indépendant(CATI)**

Cette démarche est centrée sur la personne intéressée par l'entrepreneuriat, sur ses ambitions, ses capacités, ses forces et ses faiblesses. C'est le futur entrepreneur qui nourrit son projet, depuis l'identification de l'opportunité jusqu'à l'exploitation.

---

<sup>1</sup> Document interne de la CNAC, direction de Tizi-Ouzou.

## **Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC**

---

### **1.2.5. L'aide aux entreprises en difficulté (AED)**

Prévue dans le dispositif législatif d'assurance chômage, l'aide aux entreprises en difficulté (AED) a été lancée par décision du conseil d'administration de la CNAC en juillet 2000 et bénéficie du soutien des autorités publiques et des institutions financières.

### **1.2.6. La création et à l'extension d'activité**

Les projets d'investissement sont initiés par les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans dans le cadre du dispositif de soutien à la création et à l'extension d'activités.

#### **1.2.6.1. L'investissement en création**

C'est la réalisation, entièrement nouvelle, d'une entité économique (entreprise, unité, atelier, etc.) donnant lien à une activité de production de biens et services.

#### **1.2.6.2. L'investissement en extension**

C'est l'augmentation des capacités de production de biens par l'acquisition de nouveaux équipements ou matériels pour répondre à la demande du marché. L'extension vise essentiellement les activités génératrices de richesse et d'emplois.

#### **A. Conditions d'accès au dispositif <sup>1</sup>**

- être âgée de 30 à 50 ans ;
- être de nationalité algérienne ;
- Ne pas occuper un emploi rémunéré au moment de l'introduction de la demande d'aide ;
- être inscrit auprès des services de l'ANEM comme demandeur d'emploi ou être allocataire CNAC ;
- Jouir d'une qualification professionnelle et/ou posséder un savoir – faire en rapport avec l'activité projetée ;
- Pouvoir mobiliser des capacités financière pour participer au financement du projet ;
- Ne pas avoir exercé une activité pour propre compte ;
- Ne pas avoir déjà bénéficié de mesure d'aide au titre de la création d'activité.

---

<sup>1</sup> Document interne de la CNAC, direction de Tizi-Ouzou.

## Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC

---

### B. Avantages consentis : <sup>1</sup>

#### a. Avantages accordés par la banque

- Bonification du taux d'intérêt du crédit bancaire à 100%
- Différé de trois(03) années du remboursement du crédit bancaire ;

La durée de remboursement du crédit bancaire ne saurait être inférieure à huit(08) années.

#### b. Avantages accordées par la CNAC <sup>2</sup>

##### • Les avantages financiers :

- Un faible apport personnel : il dépende du montant de l'investissement de création ou d'extension projeté : 1% du montant global de l'investissement lorsqu'il est inférieur ou égale à 5millions de dinars et 2% du montant global de l'investissement lorsqu' il est compris entre 5 millions de dinars et 10 millions de dinars.
- travaux publics , hydraulique, et industrie de transformation et 60% du taux débiteur appliqué au titre des investissement réalisés dans les autres secteur d'activité.
- Lorsque les investissements sont réalisés en zones spécifiques ou dans les wilayas du sud et des hauts plateaux, les bénédictions sont respectivement portées à 95% et 80%.
- Prêt non rémunéré : le montant du prêt non rémunéré varie en fonction du cout de l'investissement de création qui ne dépense pas :
- 29% lorsque l'investissement est inférieur ou égal à 5 millions de dinars, et 28% du cout global de l'investissement lorsque celui – ci est supérieur à 5millions et inférieur à 10 millions de dinars pour 2011.

##### • Les avantages fiscaux :

- Exonération de la TVA sur les équipements entrant directement dans la réalisation.
- Exonération des droits de mutation.
- Réduction des droits de douane

### C. Le mode de financement de la CNAC

---

<sup>1</sup> Document interne de la CNAC, direction de Tizi-Ouzou.

<sup>2</sup> Ibid.

## Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC

Afin de pouvoir mieux accomplir son projet d'investissement, le jeune promoteur fait appelle à ses fonds propres ou bien à un intermédiaire financier qui peut être une institution financière ou la caisse nationale d'assurance chômage

Le financement d'un projet à l'aide de la CNAC se fait par un financement triangulaire, BANQUE, CNAC, PROMOTEUR, et le montant est réparti comme indiqué dans le tableau N°16, selon la zone de réalisation.

**Tableau N°16** : mode de financement de la CNAC

Le montant d'investissement	La zone de réalisation	Apport personnel	Prêt non rémunéré	CMT
Inférieur ou égale a 5 million de dinars	Zone spécifique/wilaya de sud et des hauts plateaux	1%	29%	70%
	Zone non spécifique	2%	28%	70%
Supérieur a 5 million de dinars et inférieur ou égale a dix million de dinars	Zone spécifique/wilaya de sud et des hauts plateaux	2%	28%	70%
	Zone non spécifique	8%	22%	70%
Aides supplémentaire			Prêt non rémunéré « véhicule ateliers » (PNR-VA) Prêt non rémunéré « location » PNR-LO Prêt non rémunéré « cabinets groupés» PNR-CG	

**Source** : Etablie par nous-mêmes à travers des documents internes à la CNAC.

### D. Modalité de remboursement :

Le remboursement du « PNR-VA » est cumulé avec les échéances de remboursement du prêt non rémunéré classique, (échéance PNR classique+ échéance « PNR VA » = échéance unique.)

- **Prêt non rémunéré « location » (PNR-LO)**

## **Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC**

---

Le PNR loyer appelé « PNR-LO » est une aide financière supplémentaire accordée aux chômeurs promoteurs sous forme de prêt non rémunéré supplémentaire, d'un montant de cinq cent mille dinars (500.000DA), pour la prise en charge du loyer d'un local destiné à la création d'activité de production de biens et services.

Les activités non sédentaires et ambulantes sont exclues du bénéfice de cet avantage.

- Introduire individuellement une demande d'octroi de « PNR-CG », signée par les chômeurs promoteurs concernés ;
- Renseigner et remettre le document (CNAC-Notaire).

Ce document doit porter mention de la durée de deux (02) années de location minimum, pour le montant de la location. Il est établi des réceptions de la notification d'accord bancaire.

### **Modalité de remboursement :**

le remboursement du « PNR-CG » est cumulé avec les échéances de remboursement du prêt non rémunéré classique.

### **c. Avantages fiscaux**

Au titre de réalisation

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour les acquisitions immobilières effectives dans la création d'une activité industrielle ;
- Exonération des droits en matière d'enregistrement pour les actes constitutifs de sociétés.

Au titre de l'exploitation

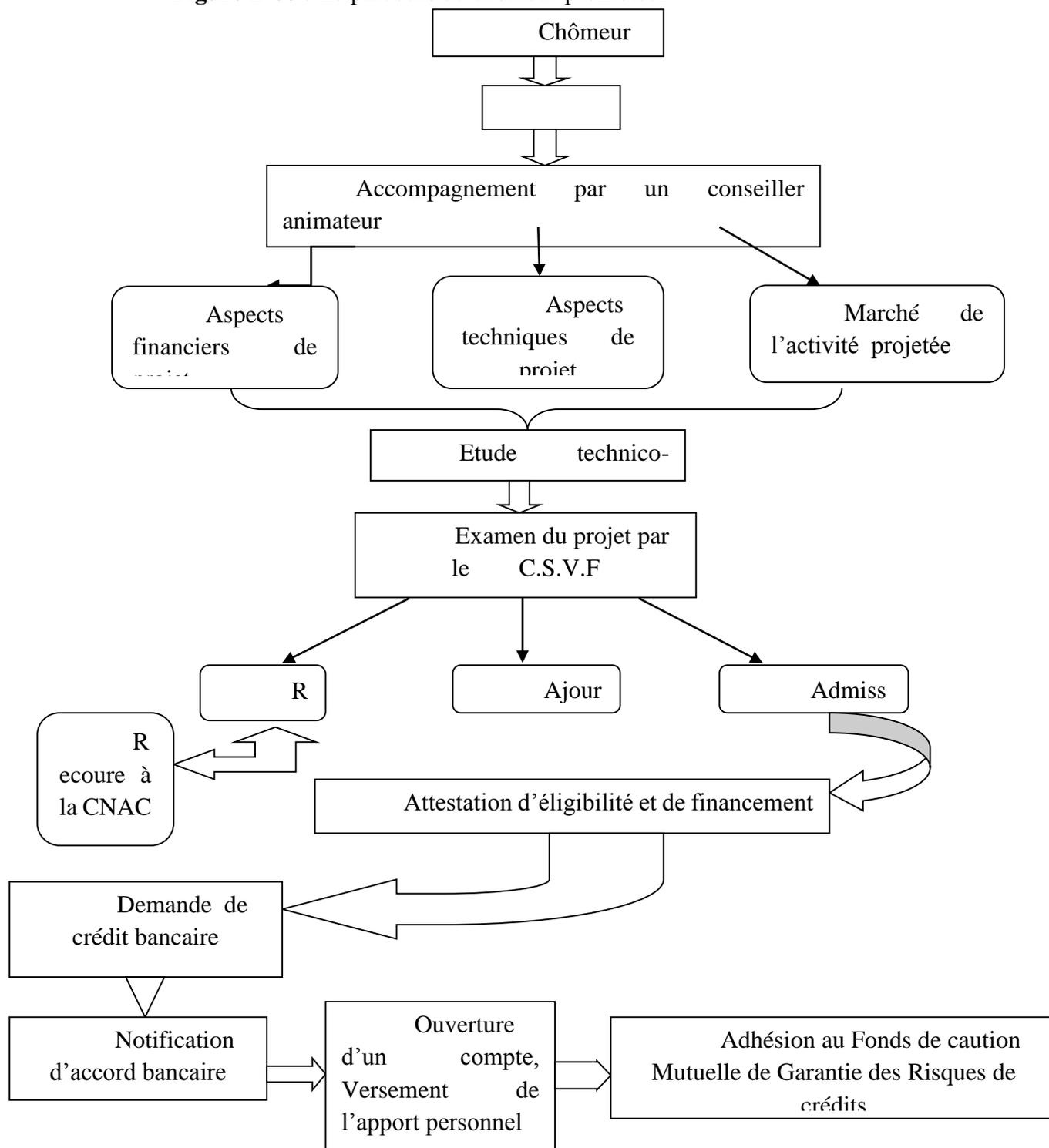
- Exonération de la taxe foncière sur les constructions des additions de constructions pour une période de trois (03) ans, six (06) ou dix (10) ans selon l'implantation du projet, à compter de sa date de sa mise en exploitation ;
- Exonération totale de l'impôt forfaitaire unique (IFU), pour une période de trois (03) ans, six (06) ans ou dix (10) ans selon l'implantation du projet, à compter de sa date de mise en exploitation ;

## Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC

Cette période est prorogée de deux(02) années lorsque les promoteurs d'investissements s'engagent à recruter au moins de trois (03) employés à durée indéterminée.

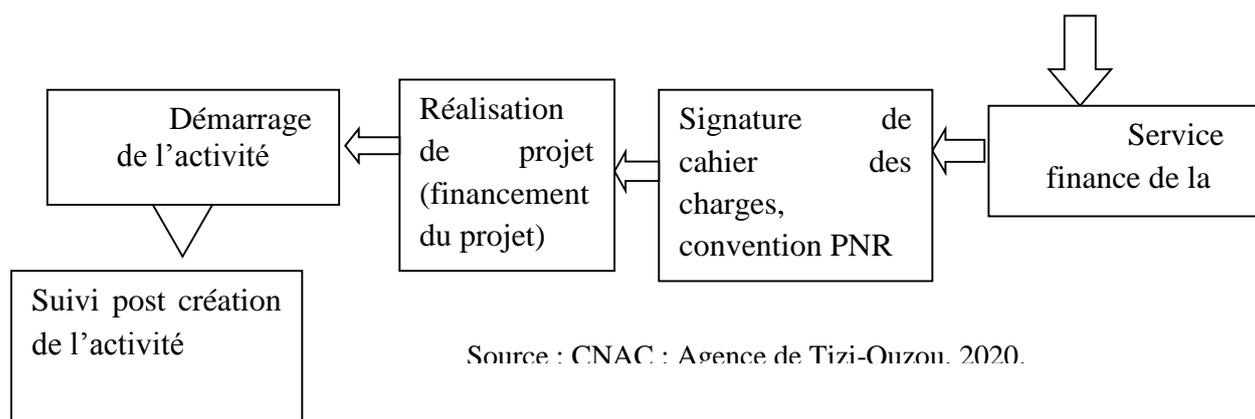
- Un abattement sur l'impôt Forfaitaire Unique à l'issue de la période d'exonération, pendant les trois(03) premières années d'imposition

**Figure n°08 : Le parcours de chômeur promoteur**



## Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC

---



### 1.5. Analyse statistique de la création d'activités cas du dispositif CNAC

Les statistiques du dispositif pour les différentes activités sont représentées dans les tableaux suivants :

**Tableau N°17 : Nombre d'entreprises créées (2004-2017) par type d'activité**

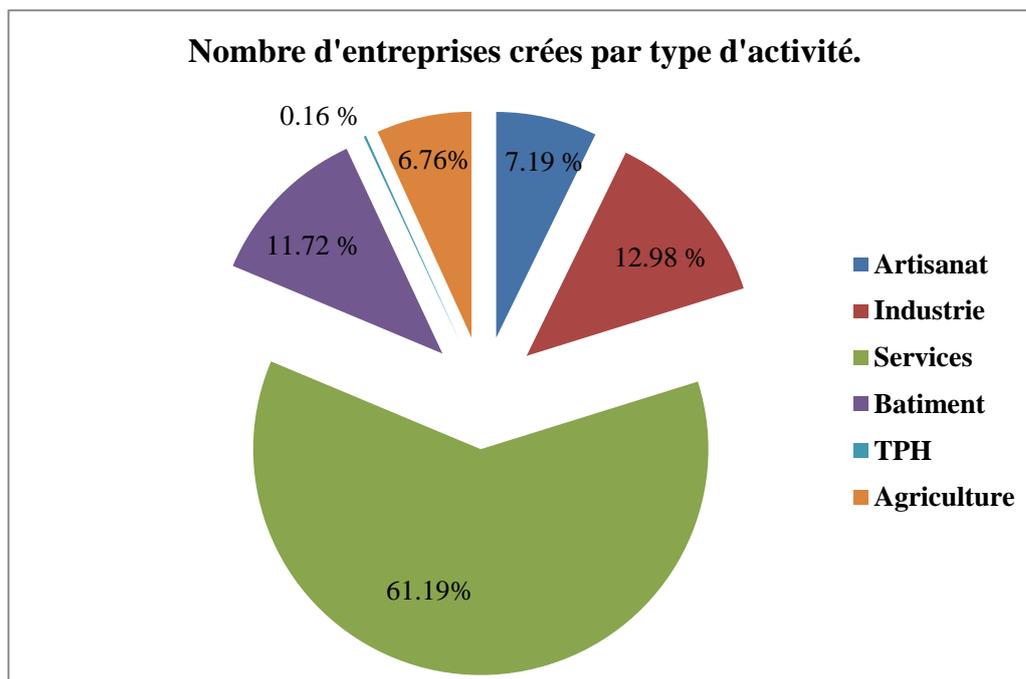
Types d'activité	Nombres d'entreprises créées	Nombres d'entreprises créées en pourcentage
Artisanat	665	7,19
Industrie	1201	12,98
Services	5663	61,19
Batiment	1085	11,72
TPH	15	0,16
Agriculture	626	6,76
<b>Total</b>	<b>9255</b>	<b>100</b>

**Source :** conception personnelle à partir des données de la CNAC Tizi-Ouzou

Pour une meilleure visualisation et compréhension du tableau ci-dessus, on utilise la figure obtenue à partir du tableau.

## Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC

Figure N°09: Nombre d'entreprises créées (2004-2017) par type d'activité dans la wilaya de Tizi-Ouzou



Source : Etablie a partir des donnees du tableau N° 1

Cette figure montre qu'il y a une forte relation positive entre le nombre total des projets financés par le dispositif CNAC et le secteur services, Cela veut dire qu'il y a un investissement important dans ce secteur.

L'activité « Services » prend la première place en matière de création d'entreprise avec un pourcentage de 61.19%, suivi par l'activité « Industrie » puis « Bâtiment » avec les pourcentages suivants : 12.98%, 11.72%. Ce sont les activités les plus importantes en raison de l'importance de la demande publique.

Les activités « Artisanat », « Agriculture » et « TPH » représentent respectivement les pourcentages suivants : 7.19%, 6.76%, 0.16%. Ce sont les activités les moins demandés par les créateurs.

## Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC

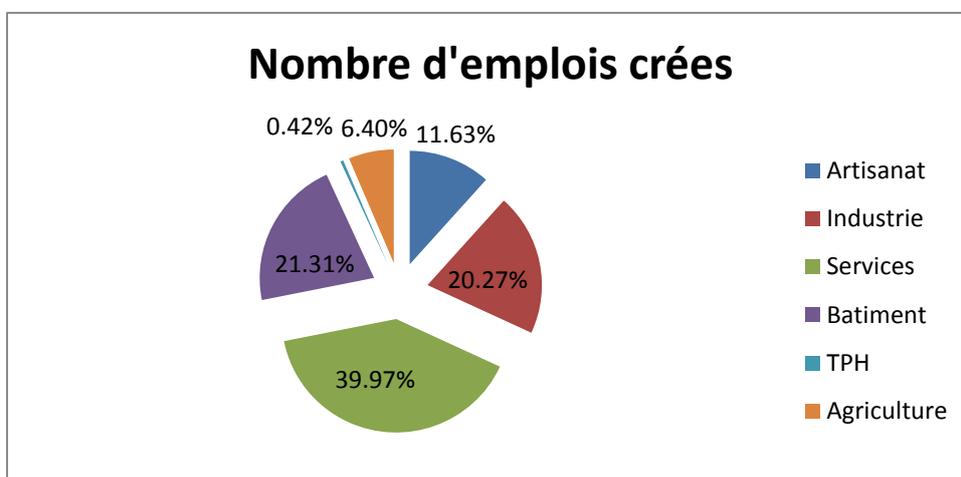
**Tableau n° 18:** Nombre d'emplois créés (2004-2017) par type d'activité

Types d'activités	Nombres d'emplois créés	Nombres d'emplois créés en pourcentage
Artisanat	2180	11,63
Industrie	3800	20,27
Services	7494	39,97
Batiment	3995	21,31
TPH	79	0,42
Agriculture	1200	6,4
Total	18748	100

**Source :** Conception personnelle à partir des données de la CNAC Tizi-Ouzou.

Pour l'explication de ce tableau, on va utiliser la figure ci-dessous élaborée à partir de ce tableau.

**Figure N°10 :** nombre d'emplois créés par types d'activités



**Source :** Etablie à partir des données du tableau n°18.

Nous voyons dans cette figure que le nombre total des emplois créés et le secteur services sont véritablement liés, il existe une forte relation entre eux, cela signifie que le secteur services qui crée beaucoup d'emplois. En effet, il occupe une part de 39.97% suivi de secteur « Bâtiment » avec 21.31% puis « Industrie » avec 20.27%.

## Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC

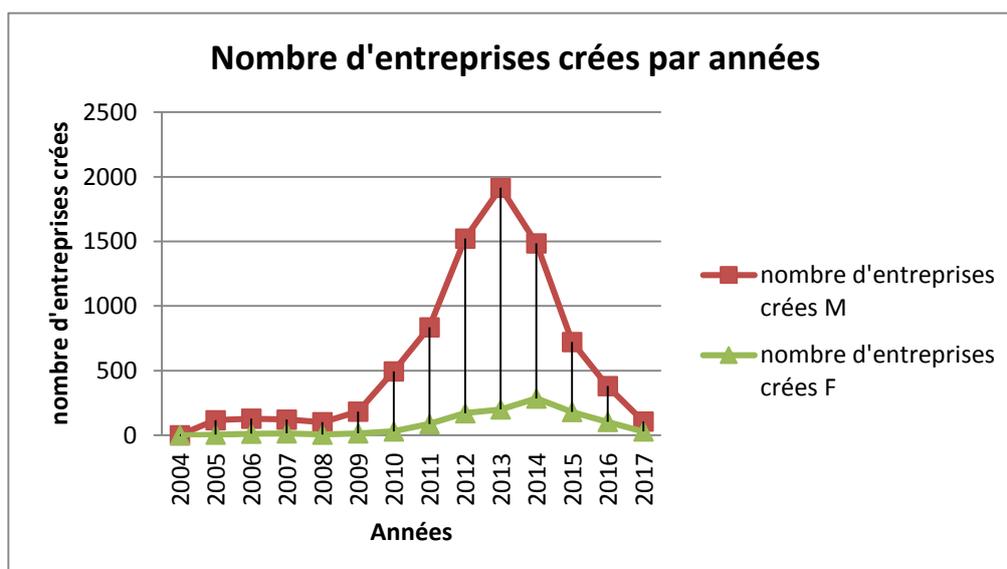
Par contre, les activités « Artisanat », « Agriculture » et « TPH » ce sont les activités qui ont créées moins d'emplois.

**Tableau n° 19 :** Nombre d'entreprises créées par années (2004-2017)

Années	Nombres d'entreprises créés	
	M	F
2004	1	0
2005	117	5
2006	128	12
2007	122	14
2008	101	6
2009	184	14
2010	495	31
2011	836	87
2012	1522	172
2013	1916	200
2014	1485	285
2015	722	180
2016	380	104
2017	107	29
Total	8116	1139

**Source :** Conception personnelle à partir des données de la CNAC Tizi-Ouzou.

**Figure n°11 :** nombres d'entreprises créées par années (2004-2017)



**Source :** Etablie à partir des données du tableau n°19.

## Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC

---

D'après cette figure, nous avons constaté que le nombre d'entreprises créées dans les années 2004 jusqu'aux 2009 sont presque les mêmes.

A partir 2010 jusqu'aux 2013 nous constatons qu'il y a une progression du nombre de projets créés par le dispositif CNAC, cela revient aux nouvelles normes prises par l'Etat algérien afin que ce dispositif s'adapte au mieux à l'environnement de l'entreprise et à la diminution du chômage

Les mesures qui sont prises par le gouvernement algérien sont les suivantes :

- Relancer les projets de transport sur toute distance de marchandises (lever de gèle) ;
- La réduction de la durée d'inscription à l'ANEM, au lieu de 6 mois c'est un mois ;
- La modification de la catégorie d'âge qui accède à ce dispositif, au lieu de 35-50ans c'est de 30-50 ans ;
- La réduction de l'apport personnel (1% et 2%) ;
- Le chômeur promoteur peut bénéficier, si nécessaire, du prêt non rémunéré (PNR) supplémentaire ;
- L'augmentation de niveau d'investissement de 5MDA à 10MDA ;
- Ainsi une bonification des taux d'intérêt bancaire à 100 %.

A partir de 2014, on constate une baisse progressive de nombre d'activités créés et cela revient aux :

- Certains activités sont gelées : TPV, TAXI, location de voitures et d'engins et fabrication des sacs en plastiques etc.... à cause de :
  - Saturation du secteur ;
  - Des difficultés rencontrées par le promoteur ;
  - La défaillance de certains créateurs.
- D'autres activités : Hammam et douches, conditionnement de produit alimentaire ainsi que nettoyage et désinfection etc.... sont gelées parce que la CNAC accorde un fonds de roulement dont elle trouve des difficultés à récupérer son argent en cas de défaillance de créateur, parce qu'il n'y a ni garantie ni la saisie du matériels.

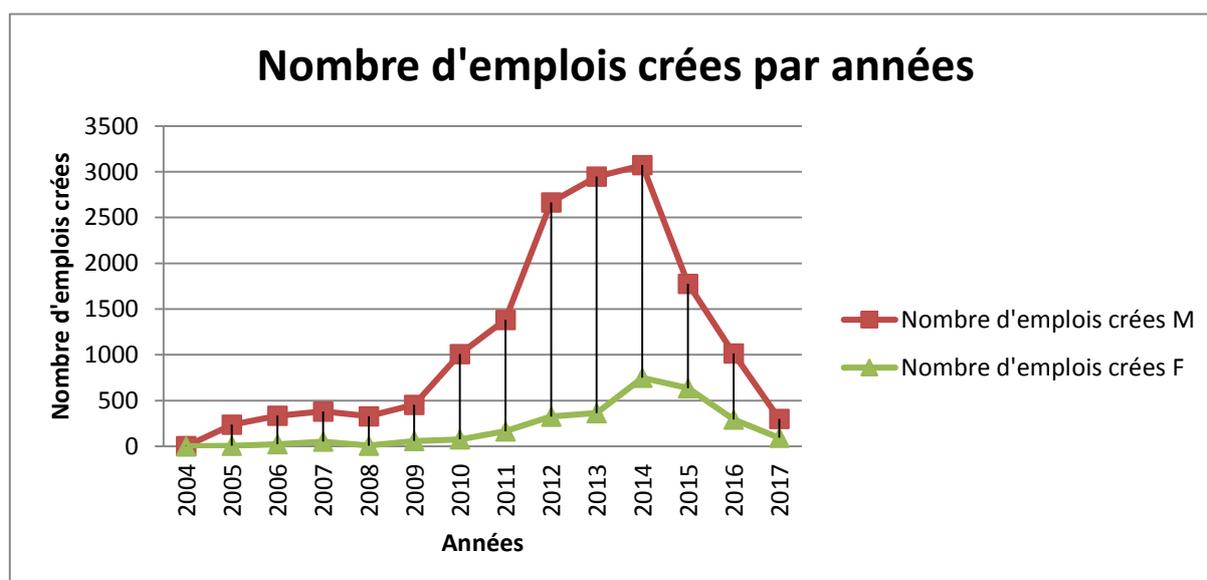
## Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC

**Tableau N° 4 : Nombre d'emplois créés par années (2004-2017)**

Années	Nombre d'emplois créés	
	M	F
2004	2	0
2005	235	6
2006	333	22
2007	380	50
2008	329	7
2009	454	57
2010	1008	75
2011	1382	165
2012	2667	325
2013	2948	364
2014	3074	749
2015	1777	636
2016	1016	294
2017	300	93
Total	15905	2843

**Source** : conception personnelle à partir des données de la CNAC TIZI-OUZOU.

**Figure N° 4 : Nombre d'emplois créés par années (2004-2017).**



## **Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC**

---

**Source :** Etablie à partir des données du tableau N°4.

En constate d'après cette figure qu'il y a une relation positive entre le nombre d'emplois et le nombre d'entreprises créent.

### **Section 02 : Etude de cas d'une entreprise financée dans le cadre du dispositif CNAC**

La création de la micro-entreprise dans le cadre du dispositif CNAC passe par plusieurs étapes, ce qui constitue un parcours renfermant toutes les démarches nécessaires que le chômeur promoteur suit en vue de la concrétisation de son idée de projet, donc la création de sa propre micro-entreprise.

#### **2.1. Cas de création d'une micro-entreprise**

L'entreprise en question est une entreprise de travaux d'électricité

La création de cette entreprise passe par plusieurs étapes à savoir :

##### **Etape 1 : dépôt de dossier**

Le porteur de projet en sa qualité de chômeur promoteur a effectué son dépôt de dossier le **25/07/2004** au niveau de la CNAC après avoir été inscrit à l'agence locale de l'emploi(ALEM).

La présence du promoteur est obligatoire lors du dépôt du dossier, un accusé de réception est remis pour tout dossier (**annexe N°1**), complet et déposé.

##### **Etape 2 : Etude technico-économique**

Intitulé du projet : Entreprise d'électricité bâtiment

Forme juridique : Entreprise individuelle

Domaine d'activité : BTPH

Localisation : MIZRANA

#### **2.2. Présentation du projet**

## Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC

---

### 2.2.1. Généralité du projet

- **Nature du projet** : le projet objet de la présente demande de crédit consiste :  
En la création d'une entreprise individuelle d'électricité bâtiment.
- **Localisation de projet** : le siège social de l'entreprise sera situé à village Tamazirt Ourabah, commune de Mizrana, daïra de Tigzirt, Wilaya de Tizi-Ouzou.
- **Etat d'avancement du projet** : le projet sera opérationnel dès traitement de la présente demande et déblocage des crédits sollicités.
- **Aides souhaitées** :  
Aide CNAC ; crédit bancaire ; avantages fiscaux et parafiscaux.
- **Impact économique du projet** : création de deux emplois permanents.
- **Impact sur l'environnement** : aucun impact négatif.
- **Nombre d'emplois créés** : emplois directs/ deux(02), un(01) électricien bâtiment (le chômeur promoteur), un (01) manœuvre.

### 2.2.2. Produit et marché

Le produit de l'entreprise consiste en grande partie en la réalisation de travaux d'électricité bâtiment.

- Usages du produit secondaires: toutes autres activités d'électricité
- Le marché :
- Données chiffrées sur le marché/
- Caractéristiques de la demande : la demande est importante vu la relance de secteur de bâtiment.
- caractéristiques de l'offre présente et futur : disponible mais reste insuffisante.

### 2.2.3. Politique produit et moyens commerciaux :

- objectifs commerciaux : rentabiliser l'investissement et dégager des excédents.
- la clientèle : les entreprises de travaux bâtiments les autos constructeurs.
- politique du produit
- politique de prix : déterminés par le marché.
- politique de distribution : large
- politique de communication.
- autres éléments commerciaux.

## **Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC**

---

### **2.3.L'analyse financière du projet**

#### **2.3.1. Chiffre d'affaire prévisionnel**

la facture pro forma de la matière première représente le besoin en matière première pour la réalisation en un mois d'un immeuble de douze (12) appartements ; le coefficient de la prestation travaux d'électricité représente approximativement 80% du montant de la matière engagée soit :

$223.000 \text{ DA} * 80\% = 178\,400 \text{ DA/Mois}$  ce qui donne un chiffre d'affaire (CA) annuel de :  $(223.000 + 178.400 \text{ DA}) * 11 \text{ mois} = \mathbf{4.411.000 \text{ DA/AN}}$

#### **2.3.2. Moyens de production et organisation :**

##### **A. Moyens humains :**

-Un (01) Electricien bâtiment (le chômeur promoteur)

- Un (01) Manœuvre

##### **B. Terrains et constructions / Néant**

##### **Matériels d'exploitations/ Equipement et outillages suivants**

Désignation	QTE	PU	MONTANT H.T
Rallonge électrique de 100m	1	3 585,00	3 585,00
Echelle à coulisse 6.00*2m	1	20 726,90	20 726,90
Metrix digital	1	6 895,00	6 895,00
Caisse à outils d'électricien	1	45 500,00	45 500,00
Jeux de pinces coupantes	1	2 451,00	2 451,00
Jeux de tournevis complet	1	2 857,00	2 857,00
Jeux de clés à laine	1	3 595,00	3 595,00
Coupe câble	1	7 895,00	7 895,00
	1	3 766,67	3 766,67
	1	7 569,00	7 569,00
	1	1 285,00	1 285,00
	1	1 258,00	1 258,00

## Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC

Jeux de 7 tournevis	1	6 589,00	6 589,00
Pince étau	1	35 658,00	35 658,00
Ciseau coupe tôle	1	15 000,00	15 000,00
Pince dénude	2	10 000,00	20 000,00
automatique	1	13 252,00	13 252,00
Pince ampermetre	1	53 611,11	53 611,11
Tir fort de 5 tonnes			
Grimpette à béton			
Grimpette à bois			
Ceinture de sécurité			
Groupe électrogène 2.5kva			
Total hors taxes			251 493,68

Un véhicule utilitaire 999 000 DA (voire

### 2.3.3. Cout et Financement du Projet :

#### A. Structure d'investissement

Rubriques	Paiement en Devises	Paiement en Dinars	Total en Dinars
<b>1- Frais préliminaire</b>		<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
<b>2- Terrains</b>			
<b>3- Aménagements</b>			
<b>4- Equipements</b>			<b>251 493.68</b>
-de production		<b>251 493.68</b>	<b>999 000.00</b>
-Auxiliaires		<b>999 000.00</b>	
5-Transport, douanes droits et taxes			
6-Inst. Complexes			<b>40 267.36</b>
7 –Assurances		<b>40 267 .36</b>	<b>119 975.86</b>
8-Fond de roulement		<b>119 975.86</b>	<b>10 515.71</b>
9-Fond de Garantie		<b>10 515.71</b>	

## **Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC**

---

<b>Total</b>		<b>1 441 252.31</b>	<b>1 441 252.31</b>
--------------	--	---------------------	---------------------

### **B. Structure De Financement**

**Besoin de financement : 1 441 252.31 DA**

Apport du promoteur en numéraire 5% = **72 062.61 DA**

Crédit CNAC non rémunéré            25% = **360 313.07 DA**

Crédit bancaire                            70% = **1 008 876.61 DA**

### **C. Détermination des coûts**

Les coûts d'exploitation prévisionnels sont composés essentiellement de la main d'œuvre, de marchandises consommées, de matières et fournitures consommées et de l'entretien réparation du véhicule.

#### **Traitement et salaires**

Un (01) manœuvre à 10 000 DA / mois soit :

$$10\,000\text{ DA} * 12 * 1,26 = \mathbf{151\,200\text{ DA}}$$

#### **Marchandises consommées**

Elle représente 223 000 DA par mois pour une production mensuelle de travaux d'électricités de 12 appartements soit une consommation annuelle de :

$$223\,000\text{ DA} * 11 = \mathbf{2453\,000\text{ DA}}$$

#### **Matières et Fournitures consommées**

Sont considérées comme matières et fournitures consommées tous les éléments nécessaires au fonctionnement du véhicule de travail et dans ce cas c'est le fuel :

## **Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC**

---

La consommation de fuel est estimée à 10 L par jour, ce qui donne une consommation annuelle de :

$$101 * 11.75 * 24 * 11 = \mathbf{31\ 020\ DA}$$

### **Services**

Entretien réparation 1600 DA/ an

Vidanges, lavage et Graissages =8100 DA

Pneumatiques remplacement en moyenne de deux(02) pneus/ an  $2\ 500 * 2 = 5\ 000\ DA$

**Total = 14 700 DA**

### **Charges d'exploitation**

CASNOS/ 18 000 DA la première année et 15% des bénéfices après

CNAS/ 35 % des traitements et salaires

### **Impôts et taxes**

IRG Selon le barème

TAP 2%

V.F 2%

### **Assurances multirisques**

Total = **90 826.66 DA**

### **Tableau des amortissements**

Désignation	VAL.ORIGI NE	DURE E DE VIE	Tau x	Annuité
Equip+Vé h. + Frais prélim.	1 270 493.68	5 ANS	0,2 0	254 098. 73

**Dotation aux amortissements 254 098.73 DA**

### **D. Frais Financières et Echancier de Remboursement**

## Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC

### Structure de financement

Apport : **72 062,62**

Crédit CNAC : **360 313,08**

Crédit banc : **1 008 876,62**

### Echéancier de remboursement

Montant du Crédit : **1 008 876,62**

Taux bonifié : **3,00%**.

**Durée : 5 ans**

Crédit restant	Annuité	Intérêts	Total remb.
1 008 876,62			
807 101,29	201 775,32	30 266,30	232 041,62
605 325,97	201 775,32	24 213,04	225 988,36
403 550,65	201 775,32	18 159,78	219 935,10
201 775,32	201 775,32	12 106,52	213 881,84
	201 775,32	6 053,26	207 828,58

### Cotisation fonds de garantie

Taux : 0.35%

Crédit restant	Annuités	
1 008 876,62	201 775,32	3 531,07
807 101,29	201 775,32	2 824,85
605 325,97	201 775,32	2 118,64
403 550,65	201 775,32	1 412,43
201 775,32	201 775,32	706,21
		<b>10 593,20</b>

## 2.4. Dossier financier

### 2.4.1. Le bilan d'ouverture

Actif	montant	Passif	Montant
<b>2- investissement</b>		<b>1-Fond propres</b>	<b>72 062.61 DA</b>

## Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC

Frais préliminaires	<b>20 000,00</b>		
Equipements	<b>251 493.68</b>		
Matériel de transports	<b>999 000,00</b>		
<b>4- créances</b>		<b>5- dettes d'invest.</b>	
Caisse	<b>119 975.69</b>	Emprunts bancaires	<b>1 008 876.61</b>
Cot. Fond de garantie	<b>10 515.91</b>	autres emprunt (CNAC)	<b>360 313.07</b>
Assurances	<b>40 267.36</b>		
Total actif	<b>1 441 252.31</b>		<b>1 441 252.31</b>

### 2.4.2. Le tableau des comptes de résultats : (sur cinq ans)

#### TCR PREVISIONNELS

DESIGNATION	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Production Vendue					-
Prestation fournie	4 441 000,00	4 63331 550,00	4 863 127,50	5 106 283,88	5 361 598,07
Mat. & Four. Cons.	2 453 000,00	2 502 060,00	2 552 101,20	2 603 143,22	2 655 206,09
Service	45 720,00	46 634,00	47 567,09	48 518,43	49 488,80
Valeur ajoutée	1 912 280,00	2 082 855,60	2 263 459,21	2 454 622,22	2 656 903,18
Casos	18 000,00	161 194,91	164 093,51	181 627,22	198 740,97
Traitement & sal	-	-	-	-	-
Impôts & taxes	88 220,00	92 631,00	97 262,55	102 125,68	107 231,96
f.fin frais divers	30 266,30	24 213,04	18 159 ,78	12 106,52	6 053,26
	40 267,36	40 267,63	40 267,36	40 267,36	40 267,36

## Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC

cot. Fonds de garanti dotations aux amortis	3 531,07 254 098,74	2 824,85 254 098,00	- 2 118 ,64 254 098,74	1 412,43 254 098,74	706,21 254 098,74
<b>RESULTAT</b>	1 477 896,54	1 507 625,70	1 687 458,64	1 862 984,28	2 049 804,68
<b>IRG</b>	403 263,79	413 668,99	476 610,52	538 044,50	603 431,64
<b>RESULTATS NETS</b>	<b>1 074 632,75</b>	<b>1 093 956,70</b>	<b>1 210 848,12</b>	<b>1 324 939,78</b>	<b>1 446 373,04</b>
<b>CASH FLOW</b>	1 328 731,49	1 348 055,44	1 464 946,85	1 579 038,52	1 700 471,78
Remb. Crédit	201 775,32	201 775,32	201 775,32	201 775,32	201 775,32
Excédent	1 126 956,16	1 146 280, 12	1 263 171,53	1 377 263,20	1 498 696 ,46

### 2.2.5.5.3 Les bilans prévisionnels (sur cinq ans)

#### BILANS PREVISIONNELS

<b>ACTIF</b>	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
<b>INVESTISSEMENTS</b>					
Frais préliminaires	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Matériel de transport	2 953 381,35	2 953 381,3	2 953 381,35	2 953 381,35	2 953 381,35
Matériel de production	254 098,74	5	762 296,22	1 016 394,96	1 270 493,70
Amortissement	2 719 282,61	508 197,48	2 211 085,13	1956 986,39	1 702 887,65
<b>S/TOTAL</b>	108 234,00	2 465 183,8	119 327,00	125 294,00	131 559,00
Stocks	-	7	-	-	-
Créances disponibilité	(227 087,38)	113 645,00	1 978 161,72	3 354 118,42	4 851 443,40
		-			
		716 233,62			

## Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC

<b>TOTAUX</b>	2 600 429,23	3 295 062,49	4 308 573,85	5 436 398,81	6 685 890,05

<b>PASSIF</b>	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Apport	72 062,62	72 062,62	72 062,62	72 062,62	72 062,62
R.I.A	-	1 074 632,75	2 168 583,45	3 379 437,57	4 704 377,35
Emprunt bancaire	1 008 876,62	605 325,97	403 550,65	201 775,32	-
Emprunt CNAC	360 313,08	360 313,08	360 313,08	360 313,08	360 313,08
Dettes fiscales	22 055,00	23 157,75	24 315,64	25 531,42	26 807,99
Détention p/cpte	62 489,17	65 613,63	68 894,31	72 339,02	75 955,97
Organismes					
Sociaux	-	-	-	-	-
RESULTAT	1 074 632,75	1 093 956,70	1 210 848,12	1 324 939,78	1 446 373,04
<b>TOTAUX</b>	2 600 429,23	3 295 062,49	4 308 573,85	5 436 398,81	6 685 890,05

### 2.5. Examen du dossier par le comité de sélection

Une fois l'étude technico économique finalisée, le chômeur promoteur doit se préparer pour présenter et défendre son projet devant les membres du Comité de Sélection, de Validation et de Financement (C.S.V.F) pour examen, ce dernier a émis un avis favorable donnant lieu à l'établissement d'une attestation d'éligibilité et de financement en faveur du promoteur.

- **Les Composantes du Comité de Sélection, de Validation et de Financement (C.S.V.F)**

Ce comité (présidé par le Directeur d'Agence de Wilaya concernée) est composé :

- D'un représentant du wali ;
- D'un (01) représentant de la direction de l'Emploi de la wilaya ;
- D'un (01) représentant de l'Antenne de Wilaya du Centre National du Registre de Commerce.
- D'un (01) représentant de la Direction des Impôts de Wilaya

## **Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC**

---

- D'un (01) représentant de l'Agence de Wilaya de l'Emploi ;
- D'un (01) conseiller animateur de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage chargé d'accompagner le/ou les chômeurs promoteurs ;
- D'un (01) représentant de chaque banque concernée : BADR, BDL, BEA, BNA et CPA ;
- Du représentant des services financiers de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage ;
- Du représentant de la Chambre Professionnelle concernée.

### **2.5.1. Attestation d'éligibilité et de financement**

Le promoteur a retiré son attestation d'éligibilité et de financement en date du 19/12/2004.

### **2.5.2. Dépôt bancaire**

Le dossier du promoteur a été transmis par le chargé des relations avec les banques au niveau de la banque.

Après dépôt de dossier par le service CNAC, la banque est tenue d'accuser réception (récépissé de dépôt). Délai réglementaire de deux mois pour notifier sa réponse (accord ou rejet).

### **2.5.3. Accord bancaire**

Après traitement du dossier, la banque BDL a notifié son accord de crédit en date de 10/03/2017 pour un montant de 900 000,00 DA.

Après la réception de l'accord bancaire, le promoteur a procédé à l'ouverture du compte bancaire ainsi qu'au paiement de l'apport personnel qui s'élève à 72 062,61 DA soit 05% du coût global de l'investissement (1 441 252,31).

- **Adhésion au fonds de caution mutuelle de garantie des risques de crédit :**

Après avoir payé l'apport personnel, le promoteur a souscrit au contrat d'adhésion au fonds de garantie (FCMG) d'un montant qui s'élève à 10 515,91.

## **Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC**

---

### **2.6. Financement du projet**

- Lors de cette étape le promoteur a signé certains documents importants à savoir le cahier des charges, la convention PNR ainsi que les billets à ordre.
- Après avoir signé les documents suscités, le service finance a procédé en date du 24/04/2017 au financement du projet, et l'établissement de la décision d'octroi d'avantages fiscaux au titre de la phase réalisation pour la libération du PNR, accompagné des ordres d'enlèvement.
- Le promoteur a continué ces démarches pour l'acquisition du matériel en passant par la banque pour retirer les chèques de 30% après avoir présenté l'ordre d'enlèvement de 30%, la décision d'octroi d'avantages fiscaux au titre de la phase réalisation, le contrat d'adhésion au fonds de garantie, les factures pro formas actualisées et autres documents, afin de faire passer la commande chez le fournisseur du matériel ainsi que le concessionnaire des véhicules.
- Une fois que la commande est passée chez le fournisseur du matériel et le concessionnaire des véhicules, ces derniers lui ont établi les attestations de disponibilité détaillées du matériel commandé, ainsi que le véhicule que le promoteur a remis à la CNAC.
- La CNAC a remis au promoteur l'ordre d'enlèvement de 70 % pour le règlement total des factures, après avoir présenté l'ordre d'enlèvement de 70% à la banque pour retirer les chèques de 70% que le promoteur a déposés chez le fournisseur du matériel ainsi que le concessionnaire des véhicules, ce qui lui a permis la réception de son matériel et son véhicule.

### **2.7. Démarrage et exploitation de l'activité**

Dans cette étape le chômeur promoteur a réalisé son projet de création de micro-entreprise, donc il n'est plus chômeur, il est devenu chef d'entreprise car il a tout le matériel nécessaire pour l'exploitation de son activité et la réalisation de ses propres projets dans le domaine de l'électricité bâtiment après avoir procédé à la déclaration de son début d'activité en date du 19/10/2005 au niveau des services des impôts territorialement compétents.

Durant cette phase la CNAC a établi la décision d'octroi d'avantages fiscaux au titre de la phase exploitation en date du 09/05/2018, après présentation par le promoteur de certains

## **Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC**

---

documents importants à savoir : le début d'activité, les factures définitives du matériel et du véhicule ,le nantissement du matériel ,le gage sur véhicule ,les assurances et leurs subrogations.

### **2.7.1. Le suivi post création de la micro entreprise**

Le suivi « post création » de la micro entreprise en activité est une démarche obligatoire et personnalisée, son objectif est de sauvegarder l'activité de la micro entreprise.

Un appui technique et pédagogique décliné en conseils et orientations est assuré par les services spécialisés de la CNAC en vue de prévenir et de surmonter les risques pouvant en découler.

Le promoteur doit mettre à la disposition du conseiller chargé du suivi post-crédation tous les documents nécessaires lui permettant d'analyser la gestion de sa micro entreprise.

Cette analyse permet d'identifier les situations suivantes :

- Micro entreprise en bonne santé financière;
- Micro entreprise en difficulté ;
- Micro entreprise en voie de cessation d'activité.

Des solutions palliatives peuvent être dégagées et proposées en direction de la micro entreprise dont l'activité est en difficulté.

Dans le cadre du suivi post création ,le créateur de la micro-entreprise d'électricité bâtiment faisant l'objet d'étude de cas, a bénéficié d'une visite au niveau de son siège social en date du 24/04/2018 et selon l'entretien effectué avec le chargé de suivi post création, il s'avère que cette micro-entreprise se porte bien, en effet, ce chef d'entreprise a réussi quand même à avoir des marchés, améliorer son chiffre d'affaires et rembourser l'intégralité de son crédit bancaire qui s'élève à 900 000 DA.

### **2.7.2. Extension d'activité**

L'extension vise essentiellement l'augmentation des capacités de production de biens par l'acquisition de nouveaux équipements ou matériels pour répondre à la demande du marché. Elle vise essentiellement les activités génératrices de richesse et d'emplois.

### **Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC**

---

Il est à préciser que l'accès à l'investissement au titre de l'extension n'est pas ouvert à toutes les activités.

L'étude des demandes d'investissement à l'extension est laissée à l'appréciation des services de la CNAC en tenant compte de certains critères (création d'emplois, génération de richesse, nature et implantation de l'activité,...).

Le chef de la micro-entreprise d'électricité bâtiment a prouvé sa réussite sur le terrain, mais il lui manque juste d'autre matériel pour améliorer sa capacité de production afin de faire face au besoin du marché et aux exigences de la clientèle, et pour cela, il a introduit une demande d'extension accompagné du dossier d'extension qu'il a déposé en date du 15/02/2019 pour l'acquisition d'un camion nacelle pour se lancer dans d'autres projets .

Le montant global de l'investissement est de 7 910 000 DA dont la structure de financement est comme suit :

Apport personne : 165 200 DA soit 2%

Crédit bancaire : 5 530 000 DA soit 70%

Prêt non rémunéré : 2 214 800 DA soit 28%

Il a souscrit aussi au contrat d'adhésion au fonds de garantie pour un montant de 96 775 DA soit 1,75 % du crédit accordé.

Ce projet d'extension d'activité a été financé en date du 07/06/2015 après avoir signé le cahier de charges et la convention PNR au même titre que la procédure appliquée à l'investissement en création.

A noter que les étapes de la phase création sont les mêmes que celles d'extension.

## Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC

---

### Conclusion

Le dispositif de réinsertion professionnelle lié à la caisse nationale d'assurance chômage a été créé et s'est redéployé dans des contextes particuliers.

- Sa création, en 1994, est intervenue pour prendre en charge les effets du programme d'ajustement structurel, il s'agissait alors d'indemniser les chômeurs victimes des compressions d'effectifs pour raisons économiques. La CNAC prenait parallèlement en charge la formation des chômeurs affiliés à la recherche d'emploi.
- Son redéploiement, en 2004, s'est effectué durant la période de relance socioéconomique, l'Etat disposant alors de ressources financières importantes liées à la revalorisation du prix des hydrocarbures ; la CNAC va désormais prendre en charge une nouvelle mission semblable à celle de l'ANSEJ, mais pour un public différent, celui des chômeurs ayant déjà travaillé.

A travers notre cas empirique, on distingue que les conditions exigées par la CNAC sont relativement souples et peuvent être remplis par un bon nombre de promoteurs qui désirent un jour être à la tête de leur propres entreprises.

### **Chapitre III : Opération de financement d'une micro entreprise par la CNAC**

---

Comme on constate aussi que le financement réalisé dans le cadre du dispositif CNAC est triangulaire, d'où les banques occupent une place importante avec pourcentage de financement de 70% du coût total d'investissement.

# **Conclusion générale**

## Conclusion générale

---

Au fil de notre étude, nous sommes parvenu à conclure que l'importance de l'enjeu économique et social des PME reste l'élément le plus efficace et le moins coûteux pour le développement économique d'un pays en pleine mutation.

Le secteur d'entrepreneuriat et la création des PME en Algérie, qui bénéficie de différentes incitations dispose d'un fort potentiel de croissance induisant un besoin accru de financement se trouve actuellement confronté à une limitation de l'offre de financement représentée par le crédit classique assurée essentiellement par les banques publiques.

L'offre de financement gagnerait donc à être densifiée et diversifiée pour répondre au mieux aux besoins de la PME.

Dans cette optique les pouvoirs publics ont mis en place de nouveaux instruments tels que le capital investissement qui peut constituer une réponse à la double contrainte à laquelle sont confrontées les PME notamment l'insuffisance en fonds propres et en ingénierie financière.

En effet, l'esprit d'entreprise s'inscrit dans un processus plus large qui prend du temps avant d'apporter des résultats, il nécessite de se focaliser, sur des formations qui visent à susciter la créativité, l'innovation, l'expérimentation et la prise de risque.

Le processus de recherche que nous nous sommes suivi exige une compréhension de l'entrepreneuriat qui constitue une conjonction de facteurs psychologiques, sociaux, culturels, politiques et économiques. Ainsi, le principal acteur du phénomène entrepreneurial : l'entrepreneur, tant que les changements socioéconomique conditionnent les comportements et les activités de ce dernier.

L'analyse de la structure actuelle de financement de la PME en Algérie révèle un déséquilibre flagrant entre le poids numérique des PME et sa participation très restreinte dans la création de richesse... cette situation est due à plusieurs facteurs, parmi lesquels la contrainte financière qui pèse sur le développement de la PME, sa position concurrentielle et sa structure financière. Les banquiers quant à eux, cherchent toujours des garanties et des solutions leur permettant de minimiser le risque et se faire rembourser dans les meilleures conditions possibles rendant le financement à long terme très difficiles pour ces PME. D'où l'Etat a mis en place des dispositifs de soutien et à l'emploi tel que la CNAC.

La CNAC est un outil d'encouragement et d'appui à la promotion de l'emploi, dans le cadre de son dispositif de soutien à la création et l'extension d'activité par les chômeurs

## Conclusion générale

---

promoteurs âgés de 30 à 50 ans. Aussi elle permet aux projets d'avoir un financement bancaire sans intérêt, elle apporte aussi un soutien financier qui permet à l'entrepreneur de réaliser son projet avec le minimum de pression financière allant jusqu'à 2% d'apport personnel.

Pendant et après la création, la CNAC met à la disposition des micro-entreprises un suivi continu par la formation des promoteurs aux mécanismes de gestion et de marketing pour mieux gérer leurs entreprises.

A cet effet on remarque une volonté ainsi des actions mise en œuvre par l'Etat pour faciliter et encourager l'entrepreneuriat. Mais les mesures techniques ne suffisent pas pour émerger un esprit entrepreneurial, c'est une véritable culture d'entreprendre qu'il faut faire souffler sur le pays.

En fin nous souhaitons que ce travail, à travers ce modeste mémoire, contribuera dans le domaine des recherches sur les PME et l'entrepreneuriat, et apportera une goutte de connaissance dans la mer que représente ce champ de recherche.

# **Bibliographie**

# Bibliographie

---

## Les ouvrages

1. Jean- Yves, Capul. Olivier, Garnier. Dictionnaire d'économie et de sciences sociales. Ed Hatier, 1998.
2. L-J Filion. Management des PME de la création à la croissance. Ed du renouveau pédagogique, 2007.
3. ANA, Clovic. Les réseaux de PME dans les districts industriels au japon. Ed, l'harmattan, 2010.
4. P.A Julien. Les PME bilan et perspectives. Ed economica, 1994.
5. P.A. Julien , M. Marchesnay. La petite entreprise principe d'économie et de gestion. Ed librairie Vuibert, 1998.
6. Robert, Wtterwulghe. La PME une entreprise humaine. Ed Boeck, 1998.
- 7.
8. P.A, Julien. Les PME bilan et perspective. Ed economica, 1998.
9. L-J, Filion. Management des PME de la création à la croissance. Ed du renouveau pédagogique Inc., 2007.
10. ALAIN, Fayolle. Entrepreneuriat, apprendre à entreprendre, édition Dunod, 2004.
11. Daniel, Caumont. Les études de marché. 3<sup>eme</sup> Ed Dunod, Paris, 2007.
12. Eric, Vernet. Techniques d'études de marché. 2<sup>eme</sup> Ed Vuibert, 2006.
13. Didier, Roche. Réaliser une étude de marché avec succès. Ed Eyrolles, 2009.
14. J.L Duhamel, J.S Laurens. Création d'entreprise. Ed, Vuibert, 2014.
15. Catherine, Léger-Jarniou. Etude de marché : comment la réussir pour construire son business model. 4<sup>eme</sup> Ed Dunod.
16. Alain, Fayolle. Entrepreneuriat. Apprendre à entreprendre. Ed Dunod, paris, 2004.
17. FRANK, Janssen. La croissance de l'entreprise une obligation pour les PME. 1<sup>ere</sup> Ed Boeck s.a ; 2011.
18. NADINE, Levretto. Les PME définition, rôle économique et politiques publiques. Ed de Boeck s.a, 2009.
19. Carole, Bolusset. L'investissement. Ed Bréal. 2007
20. PATRICK, Serlooten. Fiscalité de financement des entreprises. Ed, economica, 1994.

## Bibliographie

---

21. R, Gillet. J-P, Jobard. P, Navatte. P, Raimbourg. Finance : finance d'entreprise, finance de marché, diagnostic financier. 2<sup>ème</sup>ed Dalloz. 2003.
22. Dov, Ogien. Pratique des marchés financiers. 2<sup>ème</sup> Ed, Dunod, Paris, 2007, p.141.
23. B, Belletante. N, Levretto. B, Paraque. Diversité économique et mode de financement des PME. Ed l'harmattan. 2001.
24. José, St-Pierre. Gestion financière des PME : théorie et pratique. 2<sup>ème</sup> Ed, 1999.
25. Jossé, St-Pierre. Gestion financière des PME : théorie et pratique. 2<sup>ème</sup> Ed, 1999
26. Gérard, Charreaux. Finance d'entreprise. 2<sup>ème</sup>ed, EMS, 2000.
27. A, Damodaran. Finance d'entreprise, théorie et pratique. Ed de Boeck, 2004.
28. Pierre, Vernimmen. Finance d'entreprise. 14<sup>ème</sup> Ed, Dalloz, 2015.
29. J.L Duhamel, J.S Laurens. Création d'entreprise. Ed Vuibert, 2014.
30. L-J, Filion. Management des PME de la création à la croissance. Ed du renouveau pédagogique, 2007.
- 31.

### Textes et lois

1. L'article 3 de l'annexe de la recommandation 2003/361/CE de la commission, mai 2003 concernant la définition des micros, petites et moyennes entreprises, journal officiel de l'union européen, L124/38 du 20/05/2003..
2. Ordonnance n°01-03 du 20/08/2001, la loi n°01-18 du 12 décembre 2001, portant l'orientation et la promotion de la PME.

### Mémoires

1. AZIZ, Oussaid. Financement des petites et moyennes entreprises : cas entreprises algérienne. Mémoire de magister. Sciences économique, Tizi-Ouzou, université de MOULOUD Mammeri, 2016.
2. DECHRA, Mansour. Stratégie de développement des PME et le développement local, mémoire magister, science économique, université d'Oran, 2013-2014.
3. ABENOUR, Khammes. Spécificités d'utilisation des outils d'analyse stratégique dans le cadre d'une politique de croissance par les PME, Mémoire de magister, sciences économiques, université de Mολουod Mammeri de Tizi-Ouzou.

## Bibliographie

---

4. Houria, Sekkal. Forces et faiblesses de la petite et moyenne entreprise privée Algérienne dans le contexte des réformes économiques, mémoire de magister, sciences économiques, université d'Oran, 2011-2012.
5. Oussaid, Aziz. Financement des petites et moyennes entreprises : cas des PME algériennes. Mémoire de magister en science économique, Tizi-Ouzou, université, Mouloud Mammeri, 2016.

### Web graphie

1. Institut national de la statistique et des études économiques, disponible sur le site [www.insee.fr/fr/metadonnees/definition](http://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition)
2. [www.dip3.ca/category/pme-definition](http://www.dip3.ca/category/pme-definition) d'une PME-entreprise au Canada DIP3 conseil.
3. B.M Rédha, R.M Karima, GH Larbi. Magherb review of economic and management (en ligne) ; vol 03. N°1, mars 2016. Disponible sur le site [www.univ-mascara.dz/pme/MREM VOL 03 N1 A013](http://www.univ-mascara.dz/pme/MREM_VOL_03_N1_A013). PDF
4. Pme au Maroc, définition des PME, consulté sur : <http://pme-maroc.blgspot.com/2014/08/definition-des-pme.html>. publié jeudi 21 août 2014.
5. [www.ansej.org.dz](http://www.ansej.org.dz).
6. [www.cnac.dz](http://www.cnac.dz).

### Autres

1. Commission européenne(2006), la nouvelle définition de la PME, guide de l'utilisation de modèle de déclaration, office des publications- entreprise et industrie.
2. La 2<sup>ème</sup> conférence de l'OCDE des ministères en charge des PME. Promouvoir l'entrepreneuriat et les PME innovantes dans une économie mondiale. Turquie, 2004.
3. Philippe, Adair. Théorie du compromis versus théorie du financement hiérarchique : une analyse sur un panel de PME non cotée. 12<sup>ème</sup> congrès international francophone en entrepreneurial et PME, oct. 2014, Agadir, MAROC.

### Revues

1. Bulletin d'information statistique N°36 édition avril 2020.

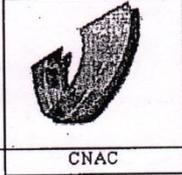
## Bibliographie

---

2. Document interne de la CNAC, direction de Tizi-Ouzou.

# **Annexes**

**الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية**  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère du Travail de l'Emploi et la Sécurité Sociale.  وزارة العمل والتشغيل والضمان الاجتماعي  
**Caisse Nationale d'Assurance Chômage** **الصندوق الوطني للتأمين على البطالة**

CNAC

---

Annexe n°01

Espace photo

**Identification du chômeur promoteur**

**Qualité :** Cochez la case correspondante

- Gérant
- Associé

**Numéro de l'acte de naissance**

Je, soussigné(e) :

- Nom (s) : .....
- Prénom(s) : .....
- Nom de jeune fille : .....
- Fils/fille de : (prénom du père)..... et de (Nom(s), prénom(s) de la mère) .....
- Date de naissance : .....
- Commune de naissance : .....
- Wilaya de naissance : .....
- Nationalité:.....
- Situation familiale : .....

Célibataire  Marié(e)  Divorcé(e)  Veuf/veuve

**Localisation**

- Adresse : .....
- Commune de résidence : .....
- Wilaya de résidence : .....
- N° de téléphone /fixe : .....
- N° de téléphone/mobile : .....
- Mail : .....

4

## Annexes n°02

### Profil

❖ Niveau d'instruction

Primaire  Moyen  Secondaire  Universitaire

❖ Qualification (s) / formation (s) Initiale (s) détenue(s)

-  
-  
-

❖ Diplôme (s) obtenu(s)

-  
-  
-

Déclare sur l'honneur que :

- Je n'exerce, actuellement, aucune activité en tant que salarié, ni pour propre compte
- Je n'ai jamais bénéficié d'une aide de l'Etat au titre de la création d'activité.

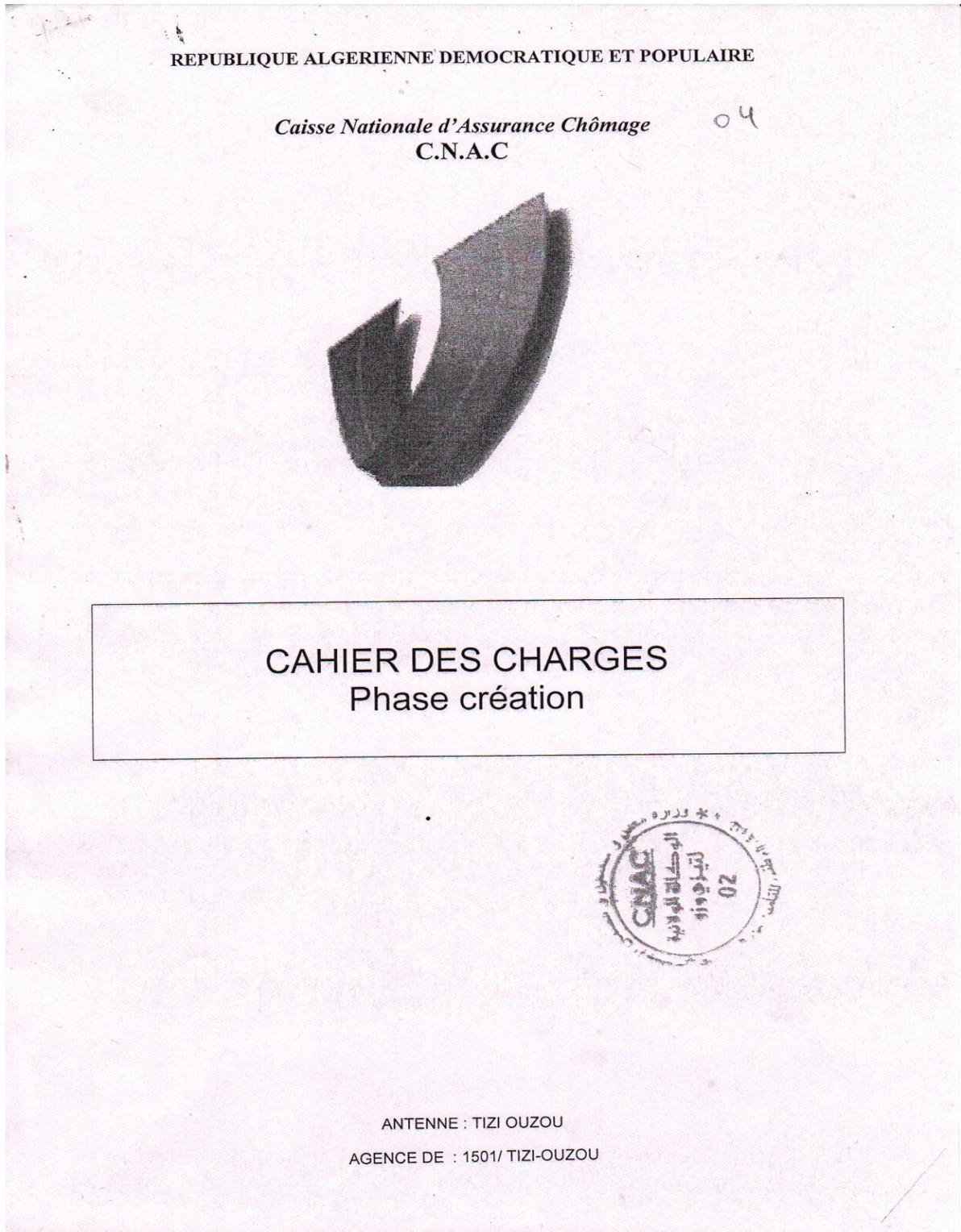
Lu et approuvé

Signature

**NB : Toute fausse déclaration entrainera l'annulation définitive de l'inscription du/de la concerné(e).**

<b>الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية</b> REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE	
Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	وزارة العمل والحماية الإجتماعية
<b>Caisse Nationale d'Assurance Chômage</b>	<b>الصندوق الوطني للتأمين على البطالة</b>
	
CNAC	
Annexe n°03	
Agence de Wilaya : <<Code_Agence_CNAC>>/<<Nom_Agence_CNAC>>	
Antenne : <<Nom_Antenne>>	
<b><u>Récépissé de dépôt de dossier</u></b>	
<b>Dispositif de soutien à la Création et à l'extension d'activités par les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans « Phase création »</b>	
Nom et Prénom : <<Nom_PGerant>><<Prenom_PGerant>>	
Date et lieu de naissance : <<Date_Naiss_PGerant>>	
Adresse : <<Adr_PGerant>>	
N° du dossier : <<Num_Depot_Creation>>	
Nature de l'activité : <<Activite_Creation>>	
Date de dépôt du dossier : <<Date_Depot_Creation>>	
Veuillez-vous présenter le.....à.....pour la prise en charge de votre dossier de création d'activité.	
Cachet et visa de L'agent d'accueil	

Annexe N° :04



# **Table des matières**

# Table des matières

---

## Table des matières

Remerciement

Dédicaces

Liste des abréviations

Liste des figures et tableaux

Introduction générale.....	1
<b>Chapitre I : Généralités sur les PME .....</b>	<b>5</b>
Introduction .....	6
Section 01 : le concept de la PME.....	7
1.1. Définition d'entreprise .....	7
1.1.1. Définition de l'ISEE (institut national de la statistique et des études économiques).....	7
1.1.2. Définition de dictionnaire économique .....	7
1.2.1. Les PME dans les pays industrialisés .....	8
1.2.2. La PME dans les pays en développement .....	11
Section 02 : Les critères et les spécificités des PME .....	13
2.1. Critères d'identification des PME .....	13
2.1.1. Approche quantitative de la PME.....	13
2.1.2. Approche qualitative de la PME.....	14
2.2. Les spécificités des PME .....	17
2.2.1. Caractéristiques des PME.....	17
2.2. Les étapes de création des PME.....	20
2.2.1. Trouver une idée.....	20
2.2.2. L'étude de marché .....	21
2.2.3. Business-plan.....	24
2.2.4. Le statut juridique.....	24
2.3. Les forces et les faiblesses des PME.....	26
2.3.1. Les forces de la PME.....	26
2.3.2. Les avantages des PME .....	26
2.3.3. Faiblesses de la PME.....	27
Section 03 : les PME en Algérie .....	28
3.1. Définition de la PME en Algérie.....	28
3.2. Évolution de PME en Algérie .....	29
3.2.1. Création de PME .....	31

## Table des matières

---

3.2.2. Réactivation.....	31
3.2.3. Radiation (mortalité) .....	31
3.3. La place et le rôle des PME dans l'économie algérienne.....	32
3.3.1. Contribution de la PME à la création de l'emploi .....	32
3.3.2. La contribution de la PME à la création de la richesse .....	33
Conclusion .....	35
<b>Chapitre II : Les modalités de financement des PME .....</b>	<b>34</b>
Introduction .....	37
Section 01 : Les sources de financement des PME.....	38
1.1. Financement interne .....	38
1.1.1. L'autofinancement.....	38
1.1.2. Les Avantages et inconvénients de l'autofinancement .....	39
1.2. Le financement externe (direct et indirect) .....	40
1.2.1. Le financement indirect « les emprunts bancaires » .....	41
1.2.2. Le financement direct : le recours aux marchés financiers .....	42
1.2.3. L'augmentation du capital par conversion de dettes .....	43
Section2 : logique et comportement financier des PME.....	43
2.1. La PME dans la théorie financière .....	43
2.1.1. Théorie financière standard pour les PME .....	44
2.1.2. L'apport de la théorie moderne .....	44
2.1.3. Asymétrie d'information et coût d'agence des PME .....	44
2.1.4. Théorie des compromis (static Trade of theory) .....	45
2.2. Les théories financières spécifiques aux PME.....	45
2.2.1. La théorie de choix managériale.....	45
2.2.2. La théorie de cycle de vie de l'entreprise .....	46
2.2.3. La théorie de l'ordre hiérarchique .....	46
2.3. Les PME et les décisions financières .....	47
2.3.1. Décisions d'investissements dans le contexte des PME.....	47
2.3.2. Décision de distribution de dividendes.....	48
2.3.3. Décision de financement .....	48
Section 03 : Le financement des PME en Algérie par les dispositifs d'aide à la création et au de développement .....	49
3.1. Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC).....	49
3.1.1. Mission du caisse nationale d'assurance chômage (CNAC).....	49

## Table des matières

---

3.2. Présentation du l'ANSEJ .....	51
3.3. L'agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM) .....	53
3.4.1. Les mesures d'appui et de soutien à l'innovation dans les PME en Algérie.....	55
3.4.2. Le programme MEDI .....	56
Conclusion .....	60
<b>Chapitre III : opération de financement d'un investissement par la CNA.....</b>	<b>62</b>
Introduction .....	63
Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil : CNAC .....	64
1.1. Historique.....	64
1.1.1. L'indemnisation du chômage .....	64
1.1.2. Mesures actives .....	64
1.1.3. L'aide à la création d'activité pour les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50.....	65
1.2. Les missions de la CNAC .....	66
1.2.1. L'assurance chômage .....	66
1.2.2. La formation reconversion .....	66
1.2.3. Les centres de recherches d'emploi.....	66
1.2.4. Les centres d'aide au travail indépendant(CATI) .....	66
1.2.5. L'aide aux entreprises en difficulté (AED) .....	67
1.2.6. La création et à l'extension d'activité .....	67
1.5. Analyse statistique de la création d'activités cas du dispositif CNAC .....	72
Section 02 : Etude de cas d'une entreprise financée dans le cadre du dispositif CNAC .....	78
2.1. Cas de création d'une micro-entreprise.....	78
2.2. Présentation du projet.....	79
2.2.1. Généralité du projet .....	79
2.2.2. Produit et marché.....	79
2.2.3. Politique produit et moyens commerciaux .....	79
2.3. L'analyse financière du projet.....	80
2.3.1. Chiffre d'affaire prévisionnel .....	80
2.3.2. Moyens de production et organisation .....	80
2.3.3. Cout et Financement du Projet .....	81
2.4. Dossier financier .....	85
2.4.1. Le bilan d'ouverture .....	85
2.4.2. Le tableau des comptes de résultats.....	85

## Table des matières

---

2.5. Examen du dossier par le comité de sélection .....	87
2.5.1. Attestation d'éligibilité et de financement .....	88
2.5.2. Dépôt bancaire.....	88
2.5.3. Accord bancaire.....	89
2.6. Financement du projet.....	89
2.7. Démarrage et exploitation de l'activité .....	90
2.7.1. Le suivi post création de la micro entreprise.....	90
2.7.2. Extension d'activité.....	91
Conclusion .....	92
Conclusion générale .....	93
Bibliographie .....	103
Annexes	
Table des matières	
Résumé	

## **Résumé**

Notre projet de fin d'étude porte sur le financement des PME dans le cadre de dispositif CNAC. Ces petites et moyennes entreprises (PME) qui prennent de plus en plus de l'ampleur vu leur importance dans le tissu économique des Etats car elles jouent un rôle incontournable dans la création d'emploi, la création de la valeur ajoutée, et leur contribution dans la répartition des revenus.

Ainsi, l'Algérie accorde de plus en plus une importance accentuée au développement des PME, ces dernières étaient auparavant marginalisées dans les politiques économiques

À cet effet, les pouvoirs publics ont instauré une pluralité d'organismes d'appui et d'accompagnement qui s'accroissent essentiellement sur des aides financières et fiscales, à la création des PME. Parmi ces organismes la caisse nationale d'assurance chômage, qui prend en charge le dispositif de soutien à la création et l'extension d'activités réservées aux chômeurs promoteurs

En effet, en faisant référence au cas que nous avons étudié (CNAC) nous avons constaté qu'elle fournit des bonifications sur les taux d'intérêt accordés pour les crédits octroyés par les banques aux PME dans la phase de création ou d'extension d'activité et la réalisation de certains investissements .

Cependant, plusieurs PME, induisant un besoin accru de financement, dans cette optique les pouvoirs publics sont dans l'obligation de mettre en place de nouveaux instruments d'encadrement des PME .

**Mots clé :** PME, CNAC, financement

## **Summary**

Our end-of-study project concerns the financing of SME within the framework of the CNAC system. These small and medium-sized enterprises which are growing in size given their importance in the economic fabric of States because they play an essential role in job creation, the creation of added value, and their contribution in income distribution.

Thus, Algeria places more and more emphasis on the development of SME, the latter were previously marginalized in economic policies.

To this end, the public authorities have set up a number of support and support organizations which focus primarily on financial and tax assistance for the creation of SME.

Among these organizations is the national unemployment insurance fund, which supports the support system for the creation and extension of activities reserved for unemployed promoters

Indeed, by referring to the case we studied (CNAC) we found that it provides subsidies on the interest rates granted for loans granted by banks to SMEs in the phase of creation or extension of activity and the realization of certain investments.

However, several SME, inducing an increased need for financing, in this perspective the public authorities are obliged to put in place new instruments for the supervision of SME.

**Keywords:** SME, CNAC, financing

